La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XXXII. MONTREAL, BAS-CANADA, SAMEDI MATIN 4 FEVRIER 1860 No. 58.

AVIS

Aux parents et gardiens des jeunes gens dont les capacités commerciales s'accroissent journellement dans ce pays.

LE cours d'études professé par M. Healy sur la Tenue des Livres, l'Arrithmétique, &c., est si bien combiné qu'un enfant intelligent, ne possédant que les simples notions de l'addition, de la soustraction, de la multiplication et de la division, placé sous ses soins, deviendra apte ou compétent dans huit mois pour remplir une place de Teneur de Livres ou Comptable et recevra après l'examen voulu, un diplôme comme tel. Si toutefois il se trouvait des élèves qui, à l'expiration de ce terme, ne seraient point completement préparés, Mr. Healy s'offre volontiers à leur donner un enseignement gratuit jusqu'à ce qu'ils soient jugés assez instruits pour recevoir un diplôme de capacité pour entrer dans un comptoir.

Les classes françaises et anglaises du matin et du soir sont actuellement ouvertes à des jours fixés.—Prix modérés.

M. C. HEALY, Principal.
M. N. T. DUMONTIER, de l'Université de Paris, Professeur français.

S'adresser au Principal, à la maison d'Ecole, Grande rue St. Laurent, No. 95.

12 nov

A MESSIEURS LES CURES.

LE SOUSSIGNE, chantre qualifié pour chanter au lutrin ou a l'orgue, étant sans situation en ce moment, offre ses services aux fabriques qui ont l'habitude de rétribuer leurs chantres.

PHILIPPE TREMBLAY.

Contrecœur, 13 janvier—mp

LA ROYALE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE.

CAPITAL:—DEUX MILLIONS STERLINGS.

LE Soussigné à l'honneur d'informer le public que

M. J. LEANDRE BRAULT,

de cette ville, est autorisé à prendre des assurances de la part de cette compagnie.

H. L. ROUTH, Agen.

No. 35, dans le même bureau que la Société de Construction Canadienne.

22 octobre.

BATISSES PUBLIQUES A OTTAWA

TEMPS REMIS.

LES PLANS et SPECIFICATIONS pour la RESIDENCE du GOUVERNEUR GENERAL à OTTAWA n'étant pas PRETS pour l'inspection avant MERCREDI, le HUIT FEVRIER prochain, des SOUMISSIONS seront reçues jusqu'à MERCREDI, le VINGT-NEUF du même mois, à MIDI.

JOHN ROSE, Commissaire.

Bureau des Travaux Publics, 17 janv—si

Diligence de la Malle entre Vaudreuil, Pointe Fortune, Carillon, Granville, &c..

LE public est informé que CHARLES PROULX, contracteur de la malle, a établi une ligne de Diligences laissant tous les jeurs Vaudreuil à 10 h. A. M., ou à l'arrivée du train express de Montréal, arrêtant à Carillon vers 3 h., P. M.

Une autre Diligence laisse Carillon les mêmes jours vers deux heures, afin d'arriver à Vaudreuil à temps pour prendre le convoi express du soir venant de l'Ouest et se rendant à Montréal le même soir.

D'autres Diligences pour Hawkesbury, l'Orignal, Ottawa et Papineauville, rencontrent celles de Proulx.

Vaudreuil, 17 janv—si

CONSTANT & CIE.,

MAGASIN DE LIVRES A BON MARCHE, GRAVURES, RELIURES, IMPRESSIONS ET DE JOURNAUX,

20, Grande Rue St. Jacques, MONTREAL.

ON trouve constamment dans cet Etablissement les Journaux canadiens, américains et tous les ouvrages littéraires envoyés dans ce pays.

On se charge de l'envoi d'annonces pour les journaux dans les différentes parties du monde.

On encadre les gravures à des prix réduits.

Une librairie qui ne fait qu'augmenter chaque jour est attaché à l'établissement.

Ceux qui visiteront la chambre de lectures y trouveront tous les ouvrages modernes et toute l'attention possible leur sera portée.

Estampilles canadiennes et étrangères à vendre. On fournit les libraires, on achete ou échange les livres.

On se chargera de la vente de tous articles à commission.

Montréal, 17 janv—

LE Dr. LaROCQUE,

GRADUÉ DU COLLÉGE McGILL, ci-devant de Rigaud, après une pratique de 12 ans à la campagne, a ÉTABLI SON BUREAU vis-à-vis chez le Dr. TRUDEL, Petite Rue St. Jacques, No. 14.

Consultation à toute heure de la journée les pauvres GRATIS.

Montréal, 3 juil 1859.—a

AVIS.

ON fera application à la Législature, à sa prochaine Session, pour un acte incorporant la Société dite THE ANNUITY AND GUARANTEE FUNDS SOCIETY OF THE BANK OF MONTREAL.

Montréal, 30 décembre 1859.—dm

Scrofule ou Ecrouelle.

C'est une maladie organique, une corruption du sang au moyen desquelles ce fluide devient vicié et faible. Lors de sa circulation, il parcourt tout le corps et peut faire éruption sur une partie quelconque. Nul organe n'est exempt de ses attaques et il n'en est aucun qu'il ne puisse détruire. La tante scrofuleuse est diversement causée par des maladies mercurielles, la débauche, une nourriture malsaine, un air impur, le vice et par dessus tout l'infection vénérienne. Quelle que soit son origine, elle est héréditaire dans la constitution, se transmettant des parens aux enfans jusqu'à la troisième et quatrième génération. Cette maladie semble être en vérité le chatiment de celui qui dit:—"Je transmettrai les iniquitées des pères sur leurs enfans."

Les effets de ce mal se font pressentir par un dépôt sanguin de matière corrompue ou ulcérée qui, dans les personnes, le foie et les organes intérieurs, est appelé tubercules; dans les glandes, enflûres, et à la surface du corps, éruptions ou plaies. Cette corruption qui origne du sang affaiblit l'énergie vitale de telle sorte que les constitutions scrofuleuses souffrent non seulement mais elles peuvent d'autant moins résister aux attaques des autres maladies. Il en résulte conséquemment qu'un grand nombre de personnes succombent a des maladies qui, quoique non scrofuleuses de leur nature deviennent fatales par cette infection dans le système. La plupart des consomptions qui déciment l'espèce humaine proviennent de ce mal, et plusieurs autres fatales affections du foie, du cerveau, des intestins et véritablement de tous les organes ont leur source dans la même canse.

Un quart de notre population est scrofuleux, infecte qu'il est de cette infection cachée qui mine la santé. Pour la repousser du système il faut régénérer le sang par des remèdes alternatifs, et lui rendre la vigueur par une saine nourriture et par l'exercice.

L'extrait mélangé de Salsepareille D'AYER

est la plus efficace remède que l'habileté médica le de notre époque ait pu découvrir pour cette maladie partant aussi prévalante que fatale.

Cet extrait est composé des plus actifs remède qui aient jamais été inventés pour l'expulsion de cette impureté du sang et pour sauver le système de ses déspstreuses conséquences. Conséquemment on devrait l'employer pour la guérison de toutes les maladies de la peau, "St. Anthony's Fire, toutes Eresypèle, angelures, brûlures, tumeurs, dartres, rhumatisme, maladies siphylitiques hydropesie, dyspepsie, débilité et en vérité pour toutes les maladies qui originent d'un sang impure ou vicié. La croyance populaire dans l'impureté du sang est véritablement fondée, car es écreuelles ne proviennent que d'un sang dégénéré. La vertu particulière de cette salsepareille consiste a purifier et régénérer ce fluide vital sans la pureté duquel la santé est impossible à toutes les constitutions souillées par la maladie.

Les Pillules cathartiques d'AYER,

APPLICABLES A TOUTES LES FAMILLES, SONT COMPOSEES DE MANIERE A GUERIR RADICALEMENT TOUS LES CATHARRES.

Leurs vertus pénétrantes, nettoyent et régénèrent tous les organes humaine. Comme conséquence des vertes de ce remède le malade, courbé sous le poids de la maladie est étonné de voir sa santé et ses forces phisiques rendues par ce simple remède.

Ces pillules guerissent non-seulement les maladies journalières, mais aussi beaucoup de maux dangereux. L'agent ci-dessous nommé veut bien communiquer gratis mon Almanach américain contenant le cas de guérison de mon remède et la manière de s'en servir, savoir:—constipation, brulement de cœur, mal de tête provenant d'un estomac dérangé, nausées, indigestion, inaction morbide des intestins, flatuosités, perte d'appétit, jaunisse et toutes autres maladies provenant de l'obstruction des fonctions du corps.

PRÉPARÉ PAR
LE DR. J. C. AYER ET CIE.,
LOWELL, MASSACHUSETS.

Prix: $1 par bouteille; six bouteille pour $5,

Nos remèdes sont vendus, en gros et en détail par LYMAN, SAVAGE & Cie, Droguistes, et chez tous les droguistes a Montréal, Québec, Trois-Rivières, St. Jean et partout.

20 oct 1859—sm

CORBILLARDS OU CHARIOTS

Au No. 5, Rue St. George,

PRES DE LA RUE CRAIG.

M. ARSENE CHAPELEAU

INFORME ses amis et le public en général qu'il a constamment chez lui, au No. 5, Rue St. George de MAGNIFIQUES CHARIOTS, ou CORBILLARDS, qu'il livrera au plus bas prix qu'en aucune place, avec un ou deux chevaux, il peut aussi fournir des BIERES, ou CERCUEILS, de toute sorte, GANTS, CRÊPES, CIERGES, &c., pour les services funèbres. Il fait aussi savoir qu'il ensevelira tout homme ou enfant à demande

26 juillet 1859.—ak

BLE DE SEMENCE.

Bled de la Mer-Noire.
" (Scotch)
—AUSSI—
Fleur Ext superfine,
" Superfine No. 1.
" " No. 2.
" de Seigle.
" de Bled d'Inde.

A vendre par le soussigné.

C. FITZPATRICK.
No. 58 Rue des Commissaires.

9 m ...

PAPETERERIES.

ANGUS & LOGAN,

(Ci-devant de la maison A. BUNTIN & Cie.,)

IMPORTATEURS DE PAPETERIES,

206, RUE St. PAUL, MONTREAL

Ils informent respectueusement le public qu'ils ont loué ces commodes bâtisses et ont maintenant en main un ASSORTIMENT ETENDU ET BIEN ASSORTI DE

Papier a Ecrire,
Papier a Imprimer
ET DE LA
PAPETERIE EN GENERAL,

AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ.

Les marchandises ci-dessus ont été choisies avec soin par M. Angus, en Europe, ce printemps.

Toutes grandeurs et qualités de papier pour imprimer et à envelopper, faites à ordre.

☞ On aura une attention particulière pour les ordres venant par la malle.

16 juin.

Dissolution de Société.

LA SOCIETE qui a existé ci-devant entre DOYON, TURGEON & MONAT a été de ce jour dissoute de consentement mutuel.

MOISE YVES DOYON,
THEOPHILE TURGEON,
LOUIS MONAT.

LA Société TURGEON & MONAT est seule autorisée à régler les affaires de la ci-devant société,

DOYON, TURGEON & MONAT.

MAISON CANADIENNE.

TURGON & MONAT.

ENSEIGNE DU PAVILLON TRICOLORE

DEUXIEME PORTE DU PALAIS DE JUSTICE,

111 RUE NOTRE-DAME,

LES SOUSSIGNES ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreuses pratiques qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

Le dernier steamer leur a apporté un Assortiment des PLUS BELLES ETOFFES POUR DAMES, et ils recevront DE TEMPS A AUTRE, les patrons de robes les plus nouveaux et les plus beaux.

L'ANCIENNE de leur maison et les efforts qu'elle fait pour rencontrer une part du patronage du public, lui en assure la continuation et ils espèrent, comme par le passé, fournir à leurs pratiques tout ce que l'on peut trouver dans leur ligne de commerce.

—DE PLUS—

Manteaux d'Ete en drap, Mantilles, Polkas, Chapeaux de paille, &c., pour Dames.

MARCHANDISES ENDOMMAGEES

par le dernier incendie arrivé le 19 avril de nier dans leur ancien magasin No. 136.

Ces marchandises quoi qu'endommagées sont encore d'une qualité superieure et enfin de faire place aux nouvelles marchandises reçues et a recevoir, les acheteurs trouveront beaucoup d'avantage à venir les voir.

HARDES FAITES.

Les Soussignés tiennent toujours leur magasin de MARCHANDISES SECHES ET DE HARDES FAITES, RUE ST. PAUL,

No. 134.

Leur Assortiment est des plus complêts et les Hardes sont faites sur les derpiers patrons et avec des Etoffes les plus nouvelles.

Ils offrent aussi en vente un assortiment étendu de toutes espèces de chapeaux, feutres chapeaux de paille, &c., &c.

TURGEON & MONAT.

Montréal, 3 mai

Bureau de Poste,

MONTREAL 7 janv 1859

ARRIVÉE ET DEPART DES MALLE DE MONTRÉAL.

DUE		MALLES.	FERMEES.	
8.00 P M	tous les jours lim. excepté	Québec, Danville *par chemin de fer*	7:30 A. M, tous les jours lim exce	1
9:00 A M	do mardi do	Québec, *par la rive nord*..............	4:00 P M do	
9:30 A M & 10:30 P M	....	Canada Oues Bytown et Haut-Canada..	6.00 A M & 6.30 P M do	2
11:00 A M	tous les jours lim. excepté	Laprairie Lacolle &c..............	2.30 P M	
11:00 A M & 0:00 P M	do	St. Jean C E..........................	2.30 P M & 0:00 P M do	3
6:15 P M & 0,00 A. M.	do	Etats-Unis, *excepté Portland*........	7 00 A M 0:00 p m do	3
12:30 & 8:00 P M	do	St. Hyacinthe, Melbourne	7:30 A M 2.30 p m do	4
8:00 P M	do ...	Portland et Island Pond.............	2:30 P M 0:00 p. m.	
6:00 P M	tous les jour xc. le lim..	Chateauguay, & Beauharnois,.........	6:00 A M tous les jour excepté do	
11:00 A M & 6:00 P M	do	Lachine,............................	6.00 A M & 3,00 P M	
11:30 A M	tous les jours excepte le D	St. Remi Hem'ford et Plattsburg.......	3:00 P M do do	
10,00 A M	do do	Chambly, St. Césaire &c....	2:00 P M do do	
10:00 A M	do do	Longueuil et Contrecœur.............	2:00 P M do do	
7:00 A M	do do	St. Laurent, St. Eustache St. Benoit	6.30 A M do do	
7:00 A M	do do	Ste. Thérèse, Ste. Rose, St Jérôme..	6:30 A M do do	
5:00 P M	do do	Terrebonne, N. Glasgow..........	6:30 A M do do	
10·30 P M	do do	Carillon, Grenville, Hawkesbury, L'Orignal, Lachute et St. André.......	7:00 A. M. do do	

Les lettres qu'on voudra faire enregistrer devront être rendues un quart d'heure avant la fermeture des malles:

(1) Les Sacs du conducteur sont ouverts jusqu'à.................. 8,15 a. m
(2) do do do 6.45 a. m et 7,00 p. m
(3) do do do 8.15 a. m et 2.45 p. m
(4) do do do 2.45 p. m

MAISONS A LOUER.

CETTE MAISON neuve, coins des rues William et McCord, divisée en 4 logements et une autre MAISON sur la rue McCord, aussi divisée en 4 logements;

—ET—

CETTE BELLE VOUTE, à 4 étages, bien située pour le commerce en gros, actuellement occupée par MM. Barberker & Cie., no. 283, rue St. Paul, Quartier Ouest.

J. L. BEAUDRY,
104, rue Notre-Dame.

Montréal, 2 janv.

Corporation de Montreal.

CHEMINS D'HIVER.

AVIS public est par le présent donné que les sections suivantes [3e et 4e] du Reglement du Conseil No. 57, fait et passé le 7 janvier 1842, concernant les chemins d'hiver, seront STRICTEMENT MISES en FORCE durant le présent hiver.

3o. Que toutes les fois que, durant la saison d'hiver, la neige ou la glace se sera accumulée sur aucuns trottoirs ou sur aucune partie d'iceux, il sera du devoir de la personne ou des personnes propriétaires, locataires ou ayant charge de la maison, ou du bâtiment ou emplacement, devant laquelle ou devant lequel telle accumulation aura eu lieu comme susdit, de couper et abattre la dite glace ou neige, à la profondeur de quatre pouces au-dessus de la surface des dits trottoirs, de maniere qu'elle soit de même hauteur que celle de la propriété voisine, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné ou permis par l'Inspecteur de la dite Cité, à peine d'une amende n'excédant pas quinze chelins, pour chaque contravention.

4o. Que toutes les fois que la neige se sera durcie ou qu'il se sera formé de la glace sur aucun des dits trottoirs, ou sur parties d'iceux, dans la cité, de manière à ce qu'il y ait du danger pour les personnes y passant, il sera du devoir de l'individu ou des individus propriétaires, locataires ou ayant charge de la maison, bâtiment ou emplacement au-devant desquels les dits trottoirs seront en l'état susdit, d'y faire répandre de la cendre ou faire couper la glace ou la neige durcie, de manière à ce qu'elle ne soit pas glissante, à peine d'une amende n'excédant pas dix chelins pour chaque contravention.

Par ordre,

W. H. McKENZIE,
Asst. Insp. de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hotel-de-Ville, Montréal, 28 novembre 1859—1 dm

LA COMPAGNIE DE L'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DU COMTE DE MONTREAL.

AVIS

LA COMPAGNIE de l'ASSURANCE MUTUELLE contre le feu du COMTE' de MONTREAL, continue d'assurer les PROHRIETES des CULTIVATEURS et autres propriétés isolées, à une piastre par cent louis, pour trois ans; avec un billet de prime de vingt piastres pour chaque cent louis d'assurés, pour être cotisé suivant les pertes et les dépenses de la Compagnie.

Elle n'assure pas dans les villes et les villages.

Le montant assuré maintenant excède deux millions de piastres (2.600,000).

P. L. LETOURNEUX,

Montréal, 4 mars 1859—s

MAGASIN DE THE DE LONDRES.

Extra suberbe JEUNE HYSON,
do do GUNPOWDER,
do do ANGLAIS "(break)"
VIEUX HYSON impérial
} 2s. 6d. la livre

TWANKAY et autres espèces de thé

Café moka, de Java, de Manille et de Jamaïque garanti pur sans mélange et moulu chaque jour.

Chacolat de la manufacture du magasin.

Epiceries de toutes descriptions et sans adultérations.

Tout article garanti pur, tel qu'annoncé.

Magasin de Thes de Londres,

37, Grande rue St. Jacques,
(Adjoignant l'Eglise Méthotiste.)

13 janvier,

CLOCHES D'EGLISES EN ACIER.

LES Soussignés ayant été nommés AGENTS en CANADA pour la vente de CLOCHES EN ACIER pour EGLISES et FABRIQUES, sont actuellement prêts à exécuter tous ordres qui leur seront donnés.

Ces clocles sont fondues par MM. NAYLOR, VICKERS & Co, de Sheffield, Angleterre. Elles ont un son pur et mélodieux qui est particulier à l'acier, et doivent à l'élasticité du métal la vibration qui pénètre à de grandes distances.

Les cloches d'acier sont bien plus légères que celles de métal ordinaire de même grosseur, et sont conséquemment plus faciles à sonner; et, vu la densité et la force bien connue du métal, il est pour ainsi dire impossible de les briser par l'usage ordinaire.

Ces cloches ont été introduites avec succès dans les plus grandes villes des Etats-Unis et du Canada à l'usage des Eglises, Fabriques et pour alarmes de feu, &c., et étant vendues à beaucoup meilleur marché que les clocles de métal composé. Ce fait, ajouté à leur légèreté, à leur force et à leur douceur de son, ne peut manquer de les recommander à la faveur publique.

"Les cloches d'acier combinent donc, en conséquence, une amélioration en qualité et puissance de son, avec plus de facilité pour les placer et les sonner (vu la légereté de leur poids) et une économie matérielle dans le prix."

CLOCHETONS ET SONNETTES FONDUS AVEC LA PLUS GRANDE PONCTUALITÉ.

Chaque cloche garantie pour un an, avec usage convenable dans tout climat.

Des circulaires imprimées, accompagnées de descriptions, recommandations, prix, &c., seront fournies en s'adressant a

FROTHINGHAM & WORKMAN,
Montréal
Agents pour le Canada.

10 janvier.—dmk

L. J. PREGEN,

LIBRAIRE,

RUE NOTRE-DAME,

VIS-A-VIS LE SÉMINAIRE,

MONTREAL.

Il a constamment en mains Livres de Piété, d'Histoire et d'Ecole, Papeterie, &c., &c.

Encadrage de toute description sous le plus court avis.

7 janvier.

AVIS.

Monsieur MICHEL LALLIER MARCHETERRE dit BENOIT de St. Rose de Lima, fait défense d'avancer à ROSALIE GIROUX, sa femme.

Montréal, 13 Janvier.—um

Encourageons nos Manufactures.

EMPOIS COLONIAL A PATENTE

Manufacturé par

LA COMPAGNIE CANADIENNE D'EMPOIS, DE MONTREAL.

CET EMPOIS excellent est supérieur à tous ceux importés, et n'exige qu'UN ESSAI pour le mettre en usage dans toutes les familles.

17 janv

Listes des Lettres

NON RECLAMÉES au Bureau de Postes de Montréal, reçues entre le 1er et le 15 Janvier inclusivement.

Les chiffres indiquent le nombre de lettre à la même adresse. En demandant une de ces lettre on devra spécifier si elles ont été publiées.

Outre cette liste une autre des lettres de VILLE est affichée à l'entrée du Bureau correspondans aux mêmes dates.

LISTE DES DAMES.

	B
Beaupré dlle Delphine	Benoit dlle Jeulie
	C
Cajetan Madame	
	D
Dubé Louise	Desmarais Elizabeth
Derouin Marguerite	Dorion Mme Henry
Desjardins Louise	Dupuis Ameline
	F
Fournier Hélène	
	G
Gagnon Mme Odile	Gauthier Malvina
Gauthier Mme Phab.	
	H
Henry veuve Nicolas	
	L
Damen Miss M. A.	Lacroix Mme C
Lamontagne Mme L	Lagarde Madame
Lamotte Louise	Loson Mme Joseph
Lantier Dame	
	R
Robillard Angèle	
	S
Sauvé Jeulie	Seer Adelaïde
Sorel veuve Sorel	
	V
Valentine Adeline	Vaudry Marceline

LISTE DES MESSIEURS.

	A
Asselin François	Aubin Frederick
Aubertin Mr	
	B
Barthelet Lewis	Barrett F X A
Babil Joseph	Bellerive W
Beaupré Narcisse	Bourgeau Antoine
Bonneville Narcisse	Branchaud Norbert
Boucher Marceil	
	C
Cartier Onésime	Chagnon Pierre
Christin A	Charant Jules
Cedras Joseph	Choinard Thomas
Christie Moyse	Cholette J
Coulombe Charles	Conte Narcisse
	D
Dagenais B	Dauphinois George
Deri Pierre	Decarri Blex
Desautels Bapt.	DeSalabery Charles
Desautels André	Demers Aug
DeGeny Louis	Deguise Olivier
Dorion Honoré	Dufrense Toussant
Duguay Douis	Dupras Calixte
Dumesnil Ct	
	E
Ermo Moses	
	F
Firoi Joseph	
	G
Gagnon Moyse	Gauthier François
Germaine Isidore	Gratten Gédéon
	H
Hébert Joseph	
	J
Jeneroux Edwin	Jougdan Louis
	L
Lapierre Déon	Laberge F X
Lafrenier S	Lavigne Alexis
Ladhapelle Andrew	Lachapelle François
Lavallée Farcisse	Lafrenier J O
Lavigne Louis	Labadie Hémond
Lalandre Joseph	Latulippe Louis
Lefebvre Martin	Lévesque Charles
Lousque Sabeur	Lespérance Edw
Leconte Samme	Longtemps Oliver
	M
Maillet J	Marrier Basil
Marin François	Mirand Léandre
Mathieus J B	Marency Elie
Metz Augustin	Menier Janny
Mennier François	Milleur Edmond
Morisos Hilaire	
	P
Parisean Pierre	Pariseau Thos
Paquette Chas	Pager Adolphe
Perrault Charles	Pesant Louis
Perreault Michel	Pigeon Isaac
Plantes Pr	Plouff Suplice
Picard F X	Pieon Pierre
Poirier Cyrille	Pigott John
Picard Pierre	
	R
Rae Joseph	Renaud Alexis
Rossin Mr	Robert Gabriel
Roy Antoine	
	S
Sévère Michel	Senville Louis
Simard J	Ste. Marie Edmond
St. Pierre Ang	
	T
Taché Eugène	Terrien Mr
Tetrault P S	Trauchemontagne J G
Trempe Hercule	Turgeon Louis
	V
Vaillancourt Joseph	Vermette P
Votier M	

J. B. MEILLEUR,
Maître de Poste.

Bureau de Poste, Montréal, 28 janvier 1860.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE NEW-YORK

SUR LA VIE.

(*The New-York life Insurance Company.*)

112 & 114, BROADWAY, NEW-YORK.

Capital accumulé $1,402,966.

Dernier Dividende annuel, trente par cent.

PRINCIPAL BUREAU EN CANADA.

No. 18 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Bureau Local en Canada.

L'Hon. L. T. DRUMMOND, M. P. P., Président.
L'Hon. L. H. Holton | Thomas Morland, Ecr.,
Gordon McKenzie, Ecr. | E. S. Freer, Ecr.,
Leander William Starr, Secrétaire.

CONSEIL PERMANENT.

L'Hon. L. T. DRUMMOND, M. P. P.,

Avocat.

MM. ROSE, MONK & RITCHIE, Montréal,

Banquiers.

La Banque de la Cité.

Officiers Medicaux

GEORGE E. FENWICK, M. D. et
ROBERT T. GODFREY, M. D.

On peut obtenir des Formes d'Applications en blanc, le dernier Rapport Annuel et une Table des Taux, &c., en s'adressant au Bureau de l'AGENCE GENERALE, ou des Agents de la Compagnie en Canada.

DES COMMISSIONS LIBERALES SERONT ACCORDÉES AUX COURTIERS.

J. LEANDER STARR,
Agent Général pour le Canada.

30 avril—o

Nouvelles Etrangères.

Le *Constitutionnel* publie la lettre suivante, qui raconte une intéressante visite faite par des religieuses françaises au roi de Siam:

"En mer, 5 novembre, devant Bankok (Siam).

"Notre navire devait, comme vous savez, toucher à Bankok. C'est le 11 septembre que nous arrivâmes à l'embouchure du Menam, le grand fleuve de Siam. Notre capitaine eut ensuite à se sendre chez le gouverneur de Paknam et à envoyer à terre son artillerie.

"Pour nous épargner les lenteurs de la navigation sur le fleuve, il loua une grande barque couverte et nous proposa de nous conduire directement à Bankok. Nous partîmes dans la soirée. La nuit était magnifique; la lune brillait dans un ciel sans nuages; notre barque glissait doucement sur les eaux tranquilles; nos yeux ne se lassaient point d'admirer les rives chargées de verdure; quand on est fatigué de l'aridité si monotone des horisons en pleine mer, on est si heureux de trouver dans les détroits la riche végétation des tropiques!

"Nous arrivâmes à cinq heures du matin chez gr. M Pallegoin, qui nous reçut avec une grande bonte. Nous eûmes le bonheur d'assister à la messe de Sa Grandeur, pendant que notre capitaine allait nous faire préparer un logement dans la maison de son consignataire. La nouvelle de notre arrivée fut vite répandue; les chrétiens disaient aux missionnaires du voisinage que des religieuses françaises, avec des ailes blanches (nos cornettes) étaient venues; plusieurs de ces bons Pères se rendirent auprès de nous. Nous leur expliquâmes comment nous étions des oiseaux de passage dans leur mission, et et tous nous firent entendre des paroles pleines de charité. Ces messieurs portent la soutane; seulement ils laissent croître leurs barbes et ont les pieds nus, excepté pendant les offices. Nous étions très-émus de voir un venérable évêque avec les pieds nus comme tous ses missionnaires, et nous répétions dans nos cœurs les paroles sacrées: "Qu'ils sont beaux, les pieds de ceux qui annoncent la paix et la bonne nouvelle!"

"Etant très-fatiguées, nous prîmes congé de Monseigneur, et nous retirâmes chez nous. Nous commencions à prendre un peu de repos, quand on nous annonça des visites; c'était une vieille maîtresse d'école avec des jeunes filles chrétiennes, nous apportant des offrandes de fruits, de gâteaux et de dattes. Nous les remerciâmes de notre mieux.

"Pendant quelques jours, nous ne sortîmes que pour aller à la messe. Le 16, le premier prince du royaume (je ne saurais écrire le nom de S. A.) se fit annoncer; il était accompagné du vicomte de Castelnau et d'un interprète et suivi d'un grand nombre d'esclaves qui marchaient le corps ployé en deux. Nous étions bien surprises de cet honneur. S. A. est d'une taille elevée, mais d'un embonpoint si extraordinaire qu'elle a beaucoup de peine à s'avancer. Son costume consistait en un langouti de soie, une veste de calicot blanc, et une écharpe de soie jaune. Ses pieds étaient nus. Sa tête est rasée à la mode siamoise, à l'exception du sommet qui porte une touffe de cheveux blancs redressés en brosse. Le premier esclave qui suit le prince porte une cassette d'or contenant du bétel, le second tient un vase d'or où se trouvait des cigares et un portefeuille.

"En entrant, le prince nous salua à la mode européenne, et avec une bonne expression de figure nous fit quelques questions sur notre profession et nos occupations. Puis il nous dit que si nous étions desireuses de voir le premier Roi, nous n'avions qu'a prier M. le consul français de demander audience pour nous; il ajouta que S. M. se ferait un plaisir de nous l'accorder. Nous remerciâmes le prince de sa bonté et de l'honneur qu'il faisait a de simples religieuses. En nous quittant il tapa famidièrement sur l'épaule de notre capitaine en lui disant qu'il serait aise de le voir chez lui. Nous avons su depuis que le le prince avait été envoyé par le Roi lui même, et que S. M. ayant su notre arrivée, avait la plus grande curiosité de nous voir. Nous laissâmes à M. le consul le soin d'arranger cette visite à la Cour qui fut fixée pour le 3 octobre à midi.

"Nous montâmes toutes quatre dans la grande barque de Monseigneur, ornée du pavillon français; Sa Grandeur avait eu la bonté de la mettre à notre disposition. M. le consul et un missionnaire français nous suivaient chacun dans leur bateau. En quittant le debarcadère nous eûmes à parcourir par un grand soleil un assez long chemin pavé de briques rouges. Nous vimes en passant les écuries royales des éléphants. Un page nous attendait sous une sorte de pavillon où il nous fit asseoir pendant qu'on avertissait le Roi de notre arrivée.

"Des centaines d'esclaves venaient s'accroupir à quelque distance pour nous examiner. Nous eûmes à attendre longtemps. M. le consul, voyant que la chaleur et le trajet nous avaient fatiguées, fit avertir le Roi, qui donna ordre de nous laisser entrer immédiatement. La cour du palais était remplie d'un nombre immense d'esclaves assis sur leurs talons. En haut du perron, à la porte de la salle d'audience, se trouvait S. M. Elle est de taille moyenne et très-maigre; l'expression de sa figure a quelque chose de dur, qui sent le maître absolu. Son costume consiste en un langouti, une chemise blanche, une petite veste en soie transparente d'un bleu clair, un bonnet écossais et des pantoufles brodées d'or. M. le consul nous presenta et le Père adressa quelques mots en siamois a S. M. Le Roi se tenant devant la porte, nous regarda pendant quelques instants en silence; puis, me tendant la main, il me demanda si je parlais anglais. Sur ma réponse affirmative il nous dit en anglais: "Mesdames, désirez-vous voir la Reine?" "Puis, sans prier ces messieurs d'entrer, il nous dit de le suivre; il traversa avec une vitesse incroyable une grande salle toute remplie de princes et de mandarins. Ils étaient prosternés sur leurs coudes ou la face contre terre. Une quantité de petits enfants, vêtus d'un simple langouti et couverts de chaînes et de bracelets d'or, couraient tout autour de nous. Ils étaient les seules créatures libres au milieu de cette foule d'esclaves. Pauvres enfants! encore quelques années et vous aurez à vous prosterner aussi en présence de S. M.

"Nous suivîmes le roi dans plusieurs corridors, au milieu d'un double rang de femmes prosternées. Il s'arrêta tout à coup, et nous demanda si nous savions parler latin; il le parlait lui-même, nous dit-il, et, pour nous en convaincre, il récita la formule du signe de la croix: *In nomine Patris, etc.* Puis il prit le crucifix attaché à notre chapelet, en nous disant qu'il savait beaucoup de notre religion. Nous arrivâmes enfin dans une belle salle, meublée à l'européenne, où il y avait un trône dont le fauteuil en or était un présent de la reine d'Angleterre. En entrant le Roi présenta la Reine: *the Queen consort*, comme il l'appelle. Elle était revêtue d'un langouti et d'une écharpe jetée sur l'épaule droite, comme toutes les femmes siamoises; elle a une bonne figure; on lui donnerait une quarantaine d'années. Le Roi nous présenta aussi les trois enfants de la Reine, et un grand nombre de dames avec une trentaine d'enfants. Puis il nous invita à nous asseoir et nous présenta lui-même des figues dans des paniers d'or.

"Il y avait sur la table un cabaret de liqueurs qu'il ouvrit et d'où il détacha des petits verres dans lesquels il versa du vin de l'un des flacons; puis du verre qu'il s'était réservé, il versa une goutte dans chacun des verres qui nous étaient destinés et qu'il nous passa lui-même, en nous proposant un *toast à la religion catholique et à Jésus sauveur du monde!* Quelle scène étrange! Nous priions intérieurement notre divin maître de se faire complètement connaitre à ce Roi et à son peuple idolâtres. Le Roi nous parla ensuite, toujours en anglais, de Mgr. Pallegaoin, qu'il appelle son ami (my friend), de la reine Victoria et de plusieurs hommes illustres d'Angleterre; ce fut notre St.-Père le Pape qu'il se plut surtout à célébrer; il nous invita à venir voir le portrait de S. S. dans un joli petit boudoir où il le conserve.

"Partout où allait le Roi, une jeune fille de la garde du corps le suivait, portant sur l'épaule un magnifique sabre. Quand le Roi s'arrêtait, la jeune fille tombait à genoux.

"Le roi nous conduisit ensuite dans sa bibliothèque, qui est formée d'une serie de chambres entourées d'armoires vitrees, dans lesquelles nous ne vîmes qu'un fort petit nombre de volumes. S. M. nous dit que les vers blancs avaient dévoré presque tous ses livres. Chemin faisant, elle ouvrait elle-même les fenêtres pour nous faire admirer le paysage.

"En revenant au salon des dames, nous trouvâmes la table couverte de divers plats de viandes. Le roi nous fit asseoir et nous dit de nous servir. Nous goûtâmes, pour ne pas refuser, d'une espèce de fricassée; puis des esclaves vinrent à genoux retirer les plats de viandes, qu'il remplacèrent par des pâtisseries. Je craindrais d'être trop longue en vous donnant le menu du dessert. A la fin, le roi servit à chacune de nous un petit gâteau, en prit un lui-même, et nous exprima le plaisir qu'il ressentait de voir à sa table des religieuses françaises. Il s'exprima en très-bon anglais; seulement, sa prononciation est très-difficile, et il faut, pour le suivre, une attention des plus pénibles.

"Pendant toutes ces cérémonies, les petits enfants n'avaient cessé de jouer librement autour de nous: ils nous firent mille caresses; quand nous nous levâmes pour partir, ils couraient après nous et nous tendaient leurs mains en criant "*good bye*" (adieu) le seul mot anglais qu'ils sachent. Le roi nous reconduisit jusque sur le perron et nous salua en nous présentant sa main. Nous étions à peine rentrées chez nous que des officiers du palais; suivis d'esclaves, vinrent nous offrir les figues qui avaient été servies à la table du roi.

"Le lendemain, nous rendîmes la visite au prince, qui était venu nous voir dès notre arrivée. Quelques-uns des Pères eurent la bonté de nous accompagner. Je vous fais grâce des détails; il y avait moins d'étiquette que chez le Roi. La maison du prince est le plus singulier des musees: il y a pêle-mêle, dans les salons, des meubles européens siamois, chinois, des selles de cheval, des chapeaux de toutes formes, des chronomètres, des livres, des lampes Carcel, des lits en marbre, des vases d'or et d'argent, des brosses à habits et à cheveux, des cassettes pleines de pierreries, empilées dessus, dessous et autour des meubles. Douze musiciennes siamoises ajoutaient à la confusion de ces richesses celle de toutes sortes de sons. En nous disant adieu, le prince insista fortement pour que nous fissions savoir en France qu'il nous faisait bon accueil. Je le lui promis: mais je ne connais personne et suis bien embarrassée de tenir ma promesse.

"SŒUR X...,

"De la congrégation de Saint-Paul de Chartres.',

Londres, 6 janvier.

Le *Times* juge comme nous que l'avénement au pouvoir de Thouvenel en France est l'indice d'un revirement complet de la politique de Napoléon III dans la question d'Italie. Voici la signification que ce journal attribue à la retraite de M. Walewski:

"Tout ce que nous pouvons conclure de la démission de M. Walewski, c'est que l'empereur des Français désire en ce moment, et pour ce moment, renoncer à la politique de conservation qu'il avait suivie à l'égard de l'Autriche et de la Russie, de sauter au-dessus de tous les liens dont il s'était entouré à Villafranca et de retourner à l'attitude qu'il avait affectée en entreprenant la guerre pour une idée. Napoléon III est maintenant dans la position difficile qui d'ordinaire accable les gens habiles lorsqu'ils jouent à un jeu double; il n'a que le choix entre deux maux. Il doit rompre ses engagements avec l'Autriche et protéger l'Italie contre l'intervention étrangère, où il doit tenir ses engagements avec l'Autriche, abandonner l'Italie à son sort et avouer au monde que son "idée" n'était qu'une illusion et que Magenta et Solferino n'ont été que d'affreuses fautes. S'il choisit la première alternative, il risque une collision avec tou-

es les puissances catholiques de l'Europe ; s'il choisit la dernière, il devient ridicule aux yeux d'une nation qui sait mieux endurer un despotisme écrasant qu'une amere épigramme.

LA MINERVE.

Samedi matin 4 Février 1860.

Améliorations du Havre.

On sait, sans doute, par les demandes de soumissions qui ont été publiées dans la plupart de nos journaux, que les Commissaires du Hâvres se proposent de construire un quai en face de cette ville. Mais la nature et l'étendue de ce travail sont peut-être choses moins connues, ce projet dont nous avons vu les plans et devis, une fois exécuté sera assurément une amélioration immense faite à notre système actuel de quais. Une courte description de l'entreprise.

Il s'agit d'établir, depuis l'extrémité inférieure du bassin des vaisseaux à vapeur de la ligne de Québec jusqu'au quai du Grand-Tronc, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, une jetée de dix-sept pieds de large, qui courrait entre ces deux points au bout des jetées actuelles et ferait disparaître tous les petits bassins ordinairement visités par les berges à bois, à briques, et autres vaisseaux de petit tonnage. La longueur de cette jetée, dans le sens de la côte, est de 1,120, et la largeur du champ de débarquement nouveau ainsi créé serait tout l'espace compris entre le pied de la côte et un point situé à dix-sept pieds en avant des jetées actuelles. Si, maintenant, l'on songe que les caissons du quai projété doivent être enfoncées à vingt pieds au-dessous du niveau des eaux basses, on voit de suite que ce quai peut être et est sans doute destiné au commerce d'outre-mer, cette profondeur étant la même que celle du chenal du lac St. Pierre. Par une sage disposition introduite dans les devis, malgré l'activité de la construction, les entrepreneurs doivent, autant que possible, ne point gêner la navigation par leurs travaux, et l'ouvrage doit être completé au mois d'octobre prochain. Les conséquences immédiates de cette entreprise seront d'abord de retenir le gros commerce en face de la ville proprement dite, son foyer naturel, puis de reléguer l'entrepôt de commerce du bois et en général, du trafic avec les ports du Bas-Canada, dans la partie de la côte qui avoisine le faubourg Québec où il existera ainsi un nouvel et très-utile élément de vitalité.

A un autre point de vue, ce travail doit être salué avec bonheur puis qu'il fournira de l'emploi à un grand nombre d'ouvriers pendant tout l'été prochain. Nous pouvons presqu'assurer, au reste, qu'il s'y fera une dépense de £13,000 à £14,000, si l'on peut s'en rapporter à des estimés assez exacts. La partie de l'ouvrage qui doit être renfermée dans le contrat exige environ 150,000 pieds de plançon et 1,500 toises de pierre, outre une grande quantité de madriers pour planchéiage, pierre concassée et fer

Il est, d'ailleurs, à remarquer que cette amélioration arrive à l'heure même où quelques-unes des petites jetées actuelles qui doivent se fondre dans le grand travail, menacent ruine et demandaient des réparations indispensables.

Les Rouges et un Transfuge.

Les rouges ont enfin obtenu une victoire complète sur les principes de M. G. Laviolette, et lui ont fait déclarer qu'il n'est plus ministériel.

Au moment où cette déclaration est arrachée à M. Laviolette, le *Pays*, comme pour lui imprimer sur le front la tache d'humiliation, nous fait un chapitre sur la honte d'être *transfuge*. Ce dernier journal contient sur ce sujet un article bien long et beaucoup d'injures, mais d'arguments raisonnables point du tout.

Ne pouvant attaquer les articles de la *Minerve*, en défense de l'Hon. Sollicieur-Général, il en fabrique de fort ridicules qu'il nous attribue, et s'amuse ensuite à les détruire, pour faire croire à ses bons lecteurs qu'il a trouvé des adversaires à son niveau. Si ce n'est ni honorable, ni loyal, c'est certainement moins dangereux.

Le *Pays* ne s'est pas encore décidé à dire beaucoup de bien de M. Laviolette, mais en revanche il attaque M. Morin avec une fureur tellement ardente qu'elle a le caractère de l'envie et de la rage. Avant de faire l'éloge de M. Laviolette il attendait de lui une espèce d'apostasie politique, l'abjuration de ses anciens principes. C'est qourquoi ce monsieur vient de signer une adresse aux électeurs du comté de Torrebonne, et cette adresse contient une approbation de la conduite de l'opposition parlementaire durant la dernière session. Ce qui veut dire, sans doute que M. Laviolette, s'il eut été en chambre alors, aurait donné son appui au ministère de deux jours, ou plutôt à la coalition Brown-Dorion dont le projet principal était de subdiviser la province en plusieurs gouvernements locaux avec un gouvernement fédéral, et par-dessus tout, une représentation basée sur la population !

On faisait ce sacrifice des intérêts du Bas-Canada uniquement pour éviter la question difficile du siége du gouvernement, et aussi la question des écoles séparées que M. Brown aurait pu, par ce moyen, abolir à son gré dans le Haut-Canada, et peut-être même dans le *Canada Central* où les Canadiens-Français se seraient trouvés en minorité.

Après avoir trempé dans un pareil projet, après avoir été chef d'un ministère de coalition dont les principes n'avaient pas été suffisamment expliqués, après avoir subi une défaite humiliante, on comprend que l'Hon. M. Dorion et ses collègues, pour retourner devant leurs électeurs, ne pouvaient se dispenser de donner des explications écrites. On comprend également qu'un candidat nouveau qui se joint à ses adversaires d'hier pour combattre ses anciens amis, doit signer de sa main l'acte de son apostasie politique. Mais un représentant qu'on a vu à l'œuvre, et qui reparait devant ses électeurs pour faire approuver son accession à un ministère de principes connus, et depuis longtemps en existence, n'a pas à faire de longues promesses écrites. Les hommes d'expérience, les électeurs sensés savent, du reste, à quoi s'en tenir sur ces promesses et ces engagements de transfuge en temps d'élections. Par exemple, M. Dorion, dans des discours et des adresses, a dit qu'il fallait ou la confédération ou la représentation basée sur la population, et le *Pays*, qui est son organe, nous assure aujourd'hui qu'il a toujours été l'ardent adversaire de ce principe.

Le ministère Brown-Dorion admettait l'impossibilité de fixer le siége du gouvernement à Montréal, puisque, pour régler cette question, il avait adopté le moyen de subdiviser la province, et de faire trois ou quatre capitales au lieu d'une seule. M. Laviolette qui n'est sans doute pas au fait des difficultés que présente cette question, semble demander qu'on revienne sur la décision adoptée et qu'on recommence au point où on en était en 1853. Toute agitation nouvelle qu'on ferait de cette question difficile, à cause des intérêts de localité, et de la jalousie que l'on porte à Montréal, donnerait un prétexte de plus en faveur du projet de subdivision, et n'aboutirait à rien.

En 1854, en vu des dépenses énormes occasionnées par la translation des bureaux du gouvernement, la chambre déclara presqu'unanimemt, qu'il fallait fixer le siége du gouvernement permanemment *quelque part* ; mais on ne put s'étendre sur le choix d'une ville quelconque. Le *Pays* était alors d'opinion qu'il fallait à tout prix mettre fin à l'ambulance. Les rapports parlementaires du temps lui proveront que ses amis, et entre autres M Papin, ont proclamé qu'il valait mieux choisir Toronto pour capitale permanente du Canada que de continuer ce système ruineux de l'ambulance.—A plusieurs reprises on a voté en Chambre pour Montréal, on a voté pour Québec, pour Kingston, pour Ottawa, pour Trois-Rivières, et aucune de ces villes n'a réuni une majorité des votes de la Chambre.

Comment donc pouvait-on faire droit à la résolution de la Chambre qui déclarait la nécessité de fixer le siége du gouvernement quelque part ? Le ministère n'avait d'autre moyen que de choisir un arbitre en dehors de la Législature, et s'adressa en conséquence à la Reine, de l'avis de la majorité de la représentation. Ottawa fut choisi. Et l'opposition, qui s'était déclarée prête à accepter Toronto pour capitale, si on ne pouvait faire choisir Montréal ou Québec, voulut alors recommencer le jeu de 1854, et proposer encore toutes les villes les unes après les autres.—C'était un moyen d'opposition pour créer des embarras.

Pour éprouver la sincérité de ces prétendus amis de Montréal, M. Archambeault proposa à la dernière session que la chambre " fit une nouvelle adresse à la Reine, la priant de choisir Montréal au lieu d'Ottawa." M. Morin soutint de son vote cette proposition en faveur de Montréal, et les amis du *Pays*, M. Dorion et sa suite, votèrent contre lui. On peut juger par là de l'honnêteté de leurs motifs.

Ce vote ayant fait comprendre qu'il serait impossible de faire adopter Montréal pour capitale, il a bien fallu se résigner au choix d'Ottawa, pour éviter Toronto et le système ruineux de l'ambulance. C'est la faute des membres des deux extrémités de la province, et M. Laviolette ne changera pas leurs sentiments de jalousie contre Montréal. Tout ce qu'il pourra faire, ce sera de donner son appui à M. Dorion pour morceler le Canada et créer trois capitales au lieu d'une. Le comté de Terrebonne considèrera-t-il cela comme un remède désirable ?

Railroads dans l'Ancien et le Nouveau Monde.

L'*Economist*, journal américain, contient un article intéressant sur les chemins de fer de l'Europe et de l'Amérique, leur longueur, le prix qu'ils coûtent, &c.

A la fin de l'année 1857, la longueur des chemins de fer complétés dans les principaux pays de l'Europe et des Etats-Unis, ainsi que le chiffre de leur population, d'après les derniers recensements, étaient comme suit :

	No. milles.	Population.
Autriche.......	2,086	39,000,000
France.........	4,509	36,000,000
Grande-Bretagne	9,012	28,000,000
Prusse.......	2,544	16,000,000
Etats-Unis.....	24,290	27,000,000

Les chiffres suivants donnent la moyenne du coût par mille des chemins de fer des différents pays :

Autriche................	$ 92,325
Belgique..............	81,950
France..................	128,340
Grande-Bretagne.........	174,750
Allemagne..............	66,160
Prusse..................	72,430
Etats-Unis............	41,375

On voit par cet état que le coût par mille des chemins de fer des Etats-Unis n'est pas tout à fait un quart du coût des chemins de fer anglais ; un tiers du coût des chemins de fer de la France ; moins de la moitié du coût des chemins de fer d'Autriche, et à peu-près trois cinquièmes du coût des chemins de fer de la Prusse.

En 1857 la valeur des chemins de fer dans les quatre principaux pays de l'Europe et les Etats-Unis, était, dit-on, comme suit :

Autriche..........	$ 192,600,000
France............	578,700,000
Grande-Bretagne....	1,574,000,000
Prusse....	184,260,000
Etats-Unis.......	1,005,000,000

L'*Economist* a oublié de mentionner le Canada à côté des principaux pays du monde ; et cependant d'après ses tableaux, cette province peut montrer une plus grande longueur de chemins de fer que le pays qu'il met au premier rang, par ce qu'il est le plus populeux, c'est-à-dire, l'Autriche.

Le pamphlet que vient de publier à Londres l'Hon. M. Galt dit que, depuis dix ans, nous avons construit en Canada, et mis en opération 2093 milles de chemins de fer, pour lesquels la province a engagé son crédit au montant de $16,644,600. C'est-à-dire que le crédit de la province n'est pas engagé, en total, pour $8,000 par mille.

Le *Times* de Londres, nous l'espérons, ne dira plus que nous n'avons rien pour l'équivalent de notre dette publique.

Revue des Journaux.

Nous lisons l'appréciation suivante du pamphlet de l'Hon. Ministre des Finances sur le Canada, dans le No. du *Journal de Québec* du 30 Janvier dernier :—

La position du Pays.

M. Galt a eu la complaisance de nous adresser de Londres un exemplaire de la brochure qu'il vient d'écrire, évidemment en réponse à l'article du *Times*, et par laquelle il prouve, d'une manière victorieuse, et que le journal impérial nous a calomniés, et qu'il a parlé de choses sur lesquelles il manquait des renseignements les plus élémentaires. Cette brochure, qui se compose de 54 pages d'un in-12, a pour titre : " *Canada* ; de 1849 à 1859." Le ministre des finances y fait l'histoire rapide du laborieux travail du gouvernement parlementaire en Canada, de ses vicissitudes, de ses progrès et de son triomphe définitif, dans sa plénitude en 1849 ; il y énumère, avec la même brièveté, la législation qui a eu pour objet l'amélioration morale, intellectuelle, sociale et matérielle des Canadas ; il y expose les causes de toutes les natures qui ont influé fatalement sur nos destinées nationales jusques aux jours où ces destinées, devenues plus fortes que tous les obstacles, ont pris leur majestueux essor ; il y raconte les diverses phases de la politique commerciale de l'empire, répétées scrupuleusement par la colonie, et il y démontre que notre position commerciale et financière actuelle n'est que la conséquence logique et nécessaire de cette politique de la mère-patrie : puis il arrive au point culminant de la question du tarif.

Si nous pouvons reprocher quelque chose à M. Galt, c'est qu'il soit entré dans trop de détails, s'exposant peut-être à être accusé d'avoir trop insisté sur certains détails et trop peu sur d'autres. Mais il ne faut pas oublier que M. Galt, arrivant à Londres pour y arranger d'importantes affaires de finance, n'y venait pas pour écrire l'histoire politique, législative, municipale, scolaire, etc., du Canada, et que, forcé de parler sous le coup des calomnies du *Times*, il a dû faire comme à brûle-pour point, de prodigieux efforts de mémoire.

M. Galt, après avoir établi que la politique financière du Canada a été protectrice et libre, tour à tour, comme celle de la Grande-Bretagne, dit :

" L'analyse de l'état qui se trouve dans l'appendice donne les remarquables et instructifs résultats suivants. Dans les huit années écoulées entre 1841 et 1848, pendant lesquelles a existé la politique de protection, les importations totales au Canada ont été collectivement de £22,638,348 ; les droits de douanes perçus de £2,308,499 ; et les marchandises admises en franchise de £509,495. Les moyennes annuelles étant de £2,829,793 , £288,545 et £63,687 ; les droits étant ainsi d'environ 10¼ par 100 et les articles francs seulement 2¼ par 100 de toutes les importations.

" Dans la seconde période de six années qui se termine à l'époque des actes de réciprocité et de l'adoption générale de vues plus libérales,—de 1849 à 1854,— les importations, les droits et les articles francs ont été respectivement de £29,429,934 10s ; £3,937,292 11s. ; £2,012,368 9s. ; donnant pour moyennes annuelles, £4,904,988 10s. ; £656,215, et £335, 395. Les droits étaient ainsi de 13¼ par 100 et les articles francs égalant 7 pour 100 de toutes les importations.

" La période des quatres dernières années, de 1854 à 1858, donne les résultats suivants : importations ; £30, 447,879 ; droits £3,152,281 ; articles francs £8,868,250. Les moyennes annuelles sont £7,611,970 ; £788, 070 et £2,217,070, les droits étant de 10¼ par 100 et les articles francs égalant 29 pour 100 de toutes les importations."

Après s'être résumé le ministre des finances ajoute :

" Ces chiffres prouvent abondamment que la politique du Canada, dans son tarif, n'a été ni prohibitive pour le commerce, ni onéreuse au peuple.

" La politique du Canada a été invariablement gouvernée par les besoins du revenu. Il est indubitablement vrai qu'il existe un parti considérable et influent qui soutient une politique de protection ; mais cette politique n'a été adoptée ni par le gouvernement ni par la Législature, bien que la nécessité d'augmenter l'impôt, dans un but de revenu, les ait jusqu'à un certain point forcés à agir à l'unisson de ses vues, et les ait forcés à donner plus d'attention à l'égalisation des droits, pour ne pas inconvenablement stimuler ou comprimer les branches peu nombreuses d'industrie manufacturière qui existent en Canada. La politique du Canada, en retouchant au tarif, a été, d'abord, d'obtenir un revenu égal aux besoins publics, et, secondement, de l'obtenir en distribuant le plus équitablement possible les nouvelles charges sur les divers classes de la société. Mais le gouvernement serait sans doute heureux si les droits dont elles ont absolument besoin avaient incidemment pour effet d'encourager la production du pays relativement à plusieurs des articles que nous importons maintenant. Le gouvernement n'espère pas que les droits modérés maintenant imposés par le Canada puissent produire un développement bien considérable de l'industrie manufacturière, etc...."

" L'accroissement de la taxe n'est jamais une mesure populaire, et l'on doit facilement comprendre q'aucun gouvernement ne voulût y avoir recours, sans la plus forte conviction, qu'il y était forcé par la bonne foi. Il est assez désagréable d'être attaqué en Canada pour un accroissement inévitable des droits ; mais il est certainement peu généreux pour l'Angleterre de nous le reprocher quand les obligations qui ont causé la masse de la dette du Canada ou ont été encourues, en obéissance à la politique primitive de la Grande-Bretagne, ou plus récemment contractées pour protéger contre toute perte, les capitalistes de l'Angleterre qui avaient placé leurs capitaux dans nos chemins de fer et nos bons municipaux."

Nous voudrions encore citer, mais la brochure de M. Galt ne nous est parvenue que tard hier soir, et nous avons à traduire. Cependant, nous en avons cité assez pour établir que le *Times* n'a pas dit la vérité. Du reste, il l'a admis lui-même, éloquemment, en proclamant, le premier, l'excellence du plan financier de M. Galt et en constatant, jour par jour, le succès merveilleux à la bourse de Londres. Jamais le Canada, dans ses plus beaux jours, n'a brillé d'un pareil éclat financier sur le marché de la métropole. M. Galt demande £2,800,000, et les capitalistes, qui se pressent à la curée, lui en offrent £20,000,000. Cette fois ce ne sont pas les agents financiers qui ont besoin de stimuler le marché et de dire aux clients que la marchandise est bonne ; c'est la marchandise elle-même qui, par sa réputation incontestablement établie, attire de loin les acheteurs. Si le crime de M. Galt est d'avoir produit ce résultat sans pareil dans les annales du monde financier, il n'est pas bien coupable, il faut l'admettre, et le pays l'absoudra sans trop se faire prier.

Aussitôt que le *Pays* sort des sentiers battus et des lieux communs de la démocratie, il est certain de se fourvoyer. Ainsi nous publiions l'article du *Journal de Québec* sur la nomination de M. Morin, au moment même où il prétendait que les feuilles ministérielles du district de Québec étaient opposées à l'élévation du député de Terrebonne au poste de solliciteur général.

Jeudi dernier, le *Pays* se permettait de répéter cette assertion et le même jour le *Courrier du Canada* lui donnait encore un démenti, dans les termes suivants :—

Nous nous sommes contenté de mentionner la nomination de M. Morin au poste élevé où l'a appelé la confiance de Son Excellence le Gouverneur, et nous n'avons pas cru nécessaire de faire, à la manière du *Pays*, en l'honneur de ses patrons de Toronto et d'autres lieux, un fastidieux éloge du nouveau solliciteur-général.

Notre réserve est singulièrement interprétée par le *Pays*. C'est, dit-il, un *silence méprisant et désapprobateur*.

Vraiment ! Nous ne nous en doutions pas. M. Cartier et ses collègues nous inspirent confiance, et il nous paraîtrait peu séant de présumer sans raison qu'ils ont voulu faire monter à une aussi haute position un homme indigne ou incapable.

Nous présumons tout le contraire, et ce que nous savons du nouveau Solliciteur-Général n'est point de nature à nous faire changer d'opinion.

Il est bien jeune, dit-on.—C'est un défaut que bien des sages voudraient avoir avec lui ;

Il n'a point de talent ;—Le *Pays* l'affirme, mais, sur ce point, l'on sait ce que valent les affirmations du *Pays*.

Le nouveau Solliciteur-Général saura se mettre au dessus de ses criailleries. Qu'il défende avec intrépidité les intérêts et les libertés catholiques, les véritables libertés, il aura l'approbation et l'appui des gens de bien, et quant à nous, nous lui preterons, dans la mesure de nos forces, un concours énergique et désintéressé.

Nous extrayons ce qui suit d'un article de l'*Indépendance Belge* en date du 7 janvier qui rend compte de la mission de M. Sydney Smith en Belgique :

" Une circonstace curieuse à noter, c'est la promptitude et la facilité avec lesquelles les Américains savent organiser la circulation à travers ces immenses espaces, et tirer le meilleur parti de leurs gigantesques voies de communication. Lorsqu'il s'est agi, et Europe, d'établir une certaine unité entre les lignes télégraphiques de la France, de la Belgique, de la Suisse et d'autres Etats voisins, des mois et des mois se sont écoulées avant qu'on ait pu aboutir à un résultat. Les gouvernements ont dû nommer des plénipotentiaires, des commissions se sont réunies, on a discuté à perte de vue, on a écrit, au moins autant qu'on a parlé, il a fallu acter les résolutions, les approuver et les promulguer : Les Canadiens s'y prennent plus simplement. Le directeur des postes de la colonie,—qui a rang de ministre d'Etat,—et son secrétaire général se sont mis personnellement en rapport avec le ministre des postes aux Etats-Unis. Quand ils ont été d'accord, le second a donné aux premiers des pleins pouvoirs pour traiter avec l'Angleterre. La besogne achevée à Londres, MM. Sydney Smith et Griffin sont venus à Bruxelles, ont terminé en deux jours leurs arrangement avec nos agents, qui s'y sont prêtés, il faut le dire, avec le plus grand empressement, et cela fait, ils sont aussitôt repartis pour Berlin, Vienne et Paris. Voilà, certes, des fonctionnaires modèles, et si nos administrations voulaient un peu marcher dans les mêmes voies, faire preuve de plus d'esprit d'initiative, moins écrire et agir davantage, pour professer moins de respect pour les traditions et de déployer plus de zèle pour le service du public qui les paie, notre avis est que les affaires n'en iraient pas plus mal."

Nouvelles du Canada.

Compagnie du Richelieu.—A une assemblée générale annuelle des actionnaires de la dite compagnie, les Messieurs suivants ont été élus directeurs : J. F. Sincennes, Ecr., M. P. P., Président ; Louis Marchand, Ecr., Vice-Président ; Hon. Louis Renaud ; David Torrance, Ecr. ; Z. Benoit, Ecr. ; William McNaughton, Ecr. ; David Laurent, Ecr. ; P. E. Leclerc, Ecr. ; John Pratt, Ecr.—Le dividende annuel a été déclaré payable, sur demande, au bureau de la compagnie.

Compagnie de Navigation de Terrebonne.—A une assemblée des actionnaires de cette compagnie, qui a eu lieu à Terrebonne lundi dernier, les Messieurs suivants ont été élus directeurs pour l'année courante :—Adolphe Roy, Ecr., Président ; L A. Lesieur, Ecr., Vice-Président ; P. E. Marier, Joseph Levy, Etienne Mathieu, L. H. Massue, L. B. Voligny ; le Capt. Voligny a été élu à l'unanimité Secrétaire-Trésorier de la dite compagnie.

Un état des comptes fut présenté, et les opérations de l'année ont donné un dividende de 30 pour cent. C'est avec plaisir que l'on a reconnu que cet heureux résultat était dû à la sage administration des affaires de la compagnie, par son habile Capitaine et Sec.-Très., L. B. Voligny, Ecr. La construction du nouveau vapeur, ordonnée par la compagnie l'automne dernier, progresse rapidement ; le vaisseau est déjà tout membré et l'on commencera dans quelques jours à le border. Comme on le sait, ce vapeur est destiné à la navigation de la rivière l'Assomption.

Société d'Agriculture du Comté de Berthier.—Les MM. Suivants ont été élus officiers pour l'année courante :

Président, Louis Maxime Olivier, écr. ; Vice-Président, James D. O. McBean, écr. ; Sec.-Très., Charles Edmond.

Directeurs :—MM. F. X. Biron, N. P., St. Cuthbert ; E. O. Cutbert, Village de Berthier ; Raymond Magnan, Paroisse de Berthier ; Xavier Désy, jr., St Barthélemi ; Pierre Piette, St. Norbert ; Maxime Rouillard, Lanoraie ; Alex. Morrison, St. Gabriel de Brandon.

Membres du Bureau d'Agriculture :—MM. R. N. Watts, J. O. A Turgeon, J. C. Taché, E. O. Casgrain.

—La Cour des Sessions de Quartier doit s'ouvrir ce matin, sous la présidence de C. J. Coursol, écr., magistrat de police.

Amélioration.—De nombreux ouvriers sont actuellement à faire les fondations des nouvelles bâtisses que l'on doit construire sur l'ancienne propriété Webster, rue Notre-Dame, maintenant la propriété de J. B. Beaudry, écrs.—Nous apprenons avec plaisir qu'il est de l'intention du propriétaire d'y ériger des magasins semblables à ceux du voisinage.

Une grande nuisance.—De nombreuses et justes plaintes ont été faites relativement à la coupable conduite d'une bande de mauvais garnements fréquentant non-seulement tous les jours de la semaine, mais surtout chaque dimanche les hauteurs des diverses côtes de cette ville pour y glisser en traîneaux. Dimanche dernier, plus de 50 de ces traîneaux ont occupé activement pendant plusieurs heures consécutives le haut et le bas de la rue Drummond au grand détriment du public qui n'y pouvait circuler sans danger ni a pied, ni en voiture. On nous dit que la police, justement rétribuée d'ailleurs, regarde avec indifférence cette flagrante contravention aux règlements établis. Il est cependant de son devoir consciencieux d'amener quelques-uns de ces déliquants d'une nouvelle espèce devant le Recorder,—seul moyen de mettre fin à une nuisance devenue intolérable.

—Nous sommes priés par M. Shaw d'annoncer que des cathologues pour la vente de pianos, instruments de musique, &c., appartenant à la succession de S. T. Pearce, sont maintenant près, et on peut s'en procurer au magasin de pianos No. 19 Grande rue St. Jacques, où au bureau de M. Shaw.

—MM. Jos. Beaudry E. H. Merrill, sont partis hier après-midi pour Portland et s'embarqueront à bord du steamer qui doit partir aujourd'hui pour l'Europe.

Nouvelle maison de pompe.—Une résolution fut passée il y a quelques semaines dans le Conseil-de-Ville, autorisant la construction d'une maison de pompe derrière les anciennes premisses de MM. Lamplough et Campbell, rue Notre-Dame sur un terrain octroyé à cet effet par le gouvernement provincial. Le comité du feu a immédiatement publié un avertissement pour les soumissions d'usage, et nous voyons maintenant des ouvriers occupées à empiler des pierres sur le terrain pour la fondation de cette bâtisse. Le désir des membres du Conseil est de procurer du travail aux classes ouvrières dans cette saison rigoureuse est certainement des plus louables, et leur sollicitude envers les pauvres leur mérite à juste titre l'appellation sous laquelle ils sont désignés ; celle de " Pères de la Cite. "

Quartier Ste. Anne.—Nous apprenons que le représentant actuel de ce quartier, dont le terme de service est expiré, s'est rendu au désir d'un grand nombre des électeurs et qu'il briguera de nouveau leurs suffrages. M. Rodden a toujours été un représentant utile, assidu, l'aborieux et éclairé. On espère qu'il sera réélu sans opposition.

Plusieurs autres candidats sont sur les rangs.

—Le Panorama de Warden est exhibé cet après-midi à trois heures pour les enfants.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur,

Les derniers Nos. de votre journal m'ont démontré que vous n'étiez pas sans connaître un peu les détails de ce qui se passe actuellement dans le comté de Terrebonne ; mais, permettez moi de vous le dire : quoique renseigné sur le sujet d'une manière exacte, vous ne l'avez pas été suffisamment. C'est donc à moi, et comme électeur de ce comté et comme ami de la cause de l'Hon. M. Morin, d'instruire longuement vos lecteurs là dessus.

Afin de ne point encourrir moi-même le reproche que je viens de vous faire, je prendrai les choses d'un peu loin : je commencerai par vous parler de la petite campagne de l'Hon. Edouard Masson, notre Conseiller Législatif, dans la paraisse de Ste Anne des Plaines.

Dans l'après-midi du vendredi, 27 janvier, toute la population de cette paroisse était invitée à se rendre à une assemblée qui devait être tenue au village, le soir, pour y entendre parler M. Masson. Comme vous le pensez bien, cette annonce fit sensation, car on avait ignoré jusque là que notre conseiller législatif fut oratenr. Aussi, se rendit on à l'invitation, au nombre de cinquante environ .... L'auditoire est impatient ; les chuchotements dénotent du dépit ; enfin, M. Masson fait mine de vouloir parler. Le silence se fait .... Vous avez rapporté le résumé du discours qu'à prononcé ce M. à Terrebonne, dimanche dernier ; ce n'est rien en comparaison de celui de Ste. Anne. Ecoutez, et dites ensuite s'il était possible à un conseiller législatif, a un membre de la Chambre Haute, présumé être au moins un homme raisonnable, de se montrer moins digne de son rang, de sa position.

" M. Masson n'est point l'ennemi de M. Morin ; il s'en faut, les rapports qui existent entr'eux sont plutot des rapports d'ami à ami, mais M. Morin est l'ami du Dr. Durocher, il est de son devoir de lui faire de l'opposition. Qu'on ne se plaigne pas de ce que le candidat qui oppose M. Morin actuellement, M. Laviollette, est un ministériel, car il, M. Masson, a bien fait tous ses efforts pour trouver un candidat *rouge*, puisqu'il est allé frapper à la porte de MM. Laflamme, Papin, Cadet, Massue de Varennes et autres. Ils ont tous refusé. Enfin, il a trouvé M. Laviolette. Que l'on juge de sa détermination à faire de l'opposition a M. Morin : en desespoir de cause, il aurait presenté sa vache.—Tant qu'il aura un sou dans sa poche et une fressure, il ne lassera pas de faire de l'opposition."

Jugez maintenant si les électeurs présents à l'asssemblée ont dû rester ébahis !—Pour ceux de mon parti et moi qui voyons de telles choses, nous nous en réjouissons, car nous considérons, et à bon droit, que des discours de cette force là sont plutôt propres à favoriser notre cause qu'à lui nuire.

Puisque j'ai commencé a procéder de la manière méthodique requise par tout compte-rendu ou procès-verbal, je continuerai de même, suivant à cet effet l'ordre des jours.

Le samedi, l'hon. M. Morin étant à Ste. Anne, une adresse de félicitation sur sa récente promotion à la dignité de Conseiller Exécutif lui a été présentée par cent vingt-cinq des électeurs de cette paroisse. Comme vous voyez, le discours de l'hon. M. Masson avait eu de l'effet, mais à l'avantage de notre cause.

L'hon. M. Morin est parti de là pour New Glasgow où une réception des plus flatteuses lui a été faite. Une assemblée nombreuse s'étant réunie dans la maison d'école, l'hon. M. Morin lui rendit compte de sa conduite en Parlement d'une manière qui lui gagna une approbation unanime. Il laissa New-Glasgow au bruit des acclamations enthousiastes de toute la population.

Dimanche était le grand jour, celui où une joute devait avoir lieu à la porte de toutes les églises du comté, à l'issue de la messe. Combien d'entre les combattants ne désireraient-ils pas en perdre le souvenir pour jamais.—Je dois classer au premier rang, le candidat opposant lui-mômme M. Laviolette, qui était à St. Jérôme, accompagné d'un M. Laflamme.—Qu'elle mine piteuse il avait quand l'hon. M. Morin lui a demandé de déclarer qu'elle était sa politique, a quel parti il appartenait ! Pauvre M. Laviolette, si vous devenez jamais un homme public, vous pourrez dire que votre premier pas a été difficile.—A coup sûr, on m'aurait offert $500 que je n'aurais pas accepté votre place pour cinq minutes, sur le husting.

Ce qu'il y a eu de plus amusant a St. Jérôme, M. le Rédacteur, c'est que M. Morin ayant demandé à M. Laviolette à quel parti il appartenait, ce M. a répondu.—J'ai toujours été ministériel et le serai toujours.—Mais, a dit M. Morin, vous êtes ministériel et vous faites de l'opposition a un Ministre ; vous voteriez donc contre moi, au cas où nous serions en chambre tous les deux ?—Oui, a dit M. Laviolette. Voteriez-vous également contre mes collègues a encore dit M. Morin.—Oui a balbutié M. Laviolette.—Alors, vous êtes un drôle de ministériel.

M. Laviolette n'en pouvait plus. Il faut avouer aussi que cette position qu'il se faisait était difficile à tenir, entouré qu'il était surtout de rouges, venus là pour le supporter.

Nous avons eu à St. Jérôme une victoire complète, quant nous pensions y compter cependant un plus grand nombre d'ennemis.

La personnification même de l'honnêteté politique, dit-on, M. Papin, était à Ste. Anne des Plaines. Sur une interpellation qui lui aurait été faite par M. Prieur, qui représentait M. Morin, ce M. aurait nié avoir jamais fait une proposition en amendement tendant à infliger aux Provinces unies du Canada au système d'écoles mixtes. Certes, si c'est le cas.—et je crois tenir mon information de bonne source,—on a eu raison de qualifier M. Papin comme je viens de le dire.

A Ste. Anne encore, la grande majorité des électeurs s'est prononcée en faveur de l'Hon. M. Morin.

Mais là où le succès a paru être le plus définitif, le plus assuré, ça été ici, à Ste. Thérèse, et à St. Janvier.

Imaginez vous que les amis de M. Laviolette nous avaient envoyé, à nous, un tout petit bon-homme, à la mine assez peu prévenante,et qui faisait parade d'une insolence extrême. Son nom est Lanctot—Monté sur le husting à la suite de M. J. L. Beaudry, au lieu de nous parler des mérites du candidat qu'il venait soutenir, apparemment, il n'a fait qu'insulter M. Beaudry de la manière la plus grossière. Trop délicat cependant pour le descendre du husting, nous sommes restés là à l'entendre. Enfin, voyant qu'il ne voulait céder la place qu'a l'heure des Vêpres, nous nous sommes transportés un peu plus loin où M. Pominville nous a adressé la parole. Quinze personnes environ sont restées auprès du jeune tribun de la rue, y compris les enfants.

Nous aurons pour M. Laviolette tous les égards que nous lui devons en notre qualité de gentilhommes, mais de grâce, qu'il ne nous insulte pas en nous envoyant des représentants comme celui de dimanche dernier. Nous serions dans la nécessité de nous faire justice à nous mêmes.

A St. Janvier, le camp de l'opposition s'est montré aussi faible qu'ici. Il était commandé par M. Chs. Marcil, avocat de Ste. Scholastique. M. Daoust, M. P. P., M. Archambault,M. P. P. et le Dr. Lachaine, y représentaient l'hon. M. Morin. Ces Messieurs ont vu se renouveler là ce que je puis sans crainte qualifier du nom d'insigne lâcheté. M. Chs. Marcil ayant parlé est ensuite descendu du husting, faisant signe à ses amis de le suivre. Je dois cependant ajouter, pour être exact, qu'il n'a pas persisté dans cette ligne de conduite, et qu'il est ensuite revenu avec les siens, se perdre dans la foule. Etait-ce dû au petit nombre de ceux qu'il avait entrainés à sa suite,—où à la voix du Dr. Lachaine qui l'a rappelé au devoir ? Je vous fais juge de la chose.

Samedi dernier, l'hon. M. Morin s'est rendu lui-même à St. Janvier. Il y a retrouvé tous ses amis de la veille auxquels il a donné une explication franche, entière et satisfaisante de sa conduite en Chambre.

Somme toute, M. le rédacteur, tout marche à merveille dans notre comté, et c'est en vain que nos ennemis font de la cabale. M. Melchior Provost de St. Jérôme, moins scrupuleux que tous les autres en cette matière, fait en vain sonner bien haut que l'hon. M. Morin lui a offert $1000 pour l'engager à jouer un rôle passif durant cette élection.

Je n'ai que faire de vous parler de Terrebonne. Cette paroisse étant la plus voisine de chez vous, vous n'êtes pas sans savoir au juste ce qui s'y est passé, dimanche.

Cette narration fidèle que je viens de donner va sans doute engager les rédacteurs du *Pays* à pousser de haut cris, eux qui dans leurs derniers Nos. prétendiaent que la cause de l'hon. M. Morin était perdue dans le comté de Terrebonne ; mais par bonheur, personne ne se méprend plus sur leurs hypocrites protestations. — On sait maintenant, dans nos campagnes comme chez vous, que tout est feint, simulé chez eux, à part la franchise et l'honnêteté. Le peuple, le brave peuple de la campagne a été trop souvent dupé par ces gens là pour leur accorder la moindre confiance. Il ne nous suffit plus maintenant que de leur entendre dire une chose pour croire le contraire.

Vous riez sans doute de mon indignation ; vous me trouvez bien naif, vous qui ne faites plus de cas de tout ce qui se publie sur le *Pays* : vous avez raison, je devrais plutôt regarder d'un autre côté, puisque je veux m'attaquer à des ennemis, frapper de préférence sur les plus à redouter, ceux qui se cachent dans l'ombre.

Il est bien vrai que le *Pays* est malhonnête, mais au moins, il a le courage de faire parade de sa malhonnêteté. Il est bien vrai qu'il a des doctrines fausses et qui perdraient les Canadiens si elles devaient jamais avoir un certain nombre d'adhérents, mais il les proclame hautement. S'il s'agit de le combattre, on sait où le trouver. Battu à platte couture, il ne s'avouera pas vaincu et il continuera à férailler, mais le public aura été témoin de sa défaite. Mieux vaut cela que des traitres ; mieux vaut cela que ceux qui ont quantité de masques à leurs dispositions, qui se transforment comme Protée, qui sont comme lui d'une élasticité sans égale, comme lui insaisissables. Tous vos lecteurs ont deviné que je veux parler du pire des journaux que vous avez dans votre ville—L'*Ordre*, qui a protesté vingt fois et plus qu'il était un des amis du parti libéral conservateur et qui l'a renié autant de fois, cet apotre de la charité qui a sali toutes les réputations qu'il a pu atteindre, cet ami de l'ordre qui a essayé de jetter du discrédit sur nos premiers hommes d'état et qui a insulté au Pouvoir, qui a fait du scandale autant qu'il l'a pu.

Vous avez sans doute lu cet article, prétendu communiqué, publié sur le numéro de ce journal de mardi, dans lequel il était question de l'élection de l'Hon. M. Morin :—un honnête écrivain aurait en vain soumis son esprit à la torture pour créer une telle infamie, œuvre ou l'hypocrisie le dispute à la haine la plus invétérée.

Ce n'est pas tout : on demande un programme à M. Morin ! M. Morin est membre du Parlement depuis trois ans ; aucune question importante n'a surgi dernièrement ; M. Morin est de plus membre du ministère, et il lui faut donner un programme ! Allons donc !

Je puis me tromper, M. le Rédacteur, en prétendant que c'est là une tactique au moyen de laquelle on veut arriver, tout en paraissant être de bonne foi et ami du bien, à soutenir M. Laviolette, mais nous verrons. Pour ma part, je compte qu'ils en viendront là, tout supporté que soit M. Laviolette par ceux dont ce journal s'est déclaré l'ennemi.

Par bonheur, le parti auquel j'appartiens a toujours repoussé l'alliance de ces gens qui font leur salut sur le grand chemin et se damnent en secret, mais qui ne trompent personne. Le monde voit leurs actes publics avec un froid mépris, et le regard de Dieu tombe irrité surtout ce que l'œil de l'homme ne peut découvrir.

Qu'ils se fassent un parti : il ne sont dignes ni de la Montagne ni de la Droite : qu'ils se jettent dans le Marais : l'eau en sera toujours assez nette pour leurs ablutions.

JEAN-BAPTISTE.

Ste. Thérèse le 2 février.

Revue Commerciale.

Une inactivité marquée se fait sentir actuellement dans toutes les lignes de commerce. Un tel état de choses n'a pas eu lieu dans ce marché depuis de longues années. Les acheteurs sont rares, néanmoins, les prix restent les mêmes et les marchands en général sont bien decidés à attendre le commerce du printemps plutôt que faire des sacrifices.

Peu de produits ont été reçus par chemins de fer durant le mois de janv. L'état suivant en donne la quantité : — Alkalis, 2,182 qrts ; fleurs, 21,345 qrts ; blé, 21,-434 minots ; orge, 1,896 mts ; pois, 9,725 mts ; avoine, 1,378 mts ; riz, 1,142 mts ; lard, 432 qrts ; beurre, 2,315 tinettes, saindoux, 316 qrts ; bœuf, 45 qrts ; suif, 527 qrts.

Peu de transactions ont été faites dans le marché à la fleur. La superfine No. 1 a baissé jusqu'à $5.05 ; les qualités choisies se vendent difficilement à $5.15 ; celles de goût restent aux mêmes prix ; mais les prix pour l'extras ont été reduits.

BLE.—La seule vente digne d'attention est une du blé du printemps à $1.1. On rapporte que 10,000 minots sont actuellement au terminus du Grand-Tronc.

Il n'y a eu aucune transaction dans le marché au blé d'Inde.

L'orge est en demande active.

AVOINES.—Depuis notre dernière revue

une vente de 10,000 minots à 37½ par 36 lbs a été faite.

Les pois ne peuvent être achetés pour l'exportation à moins de 80 cents par 66 lbs.

Les provisions sont en demande modérée.

Les alkalis sont en demande et il y a une augmentation de 5 cents pour la potasse et de 15 cents pour la perlasse par qrts.

BOIS DE CORDE.

Erable par cordre.........	5.50 à 6.00
Hêtre " "	5.00 à 5.50
Bouleau " "	5.50 à 5.57

FOIN ET PAILLE.

Foin par 100 bottes.......	9 00 à 9.50
Paille " " "	5.00 à 6.00

MARCHE DE MONTREAL.

Montréal, 2 fév 1860.

	$ c.	$ c.
ALCALIS—Potasse, ₩ 112 lbs....	5 80 @	5 90
Perlasse, do	5 80 @	5 00
FLEUR—Canadienne Fine ₩ brl.	4 25 @	4 40
Superfine, No. 2, ₩ brl.	5 90 @	5 00
Superfine, No 1, E. U.	5 10 @	5 15
Do do Canada	5 05 @	5 15
Fantaisie, ...	5 45 @	5 50
Extra superfine, ...	5 90 @	6 00
Double extra.........	6 25 @	6 50
de Seigle.........	4 00 @	4 25
Milwaukie Club	0 00 @	0 00
Rouge du B.-C. ₩ minot...	0 00 ..	0 00
FARINE D'AVOINE, 200lbs. ₩ brl.	0 00 @	0 00
do BLE-D'INDE, 196 lbs. ₩ brl.	0 00 @	0 00
BLE'—Blanc du H.-C., ₩ 60 lbs....	0 00 @	0 00
du printemps, H. C. ...	1 11 @	0 12
ORGE ₩ minot..............	0 70 @	0 72
AVOINE ₩ minot..............	0 37 @	0 42
POIS, blanc	0 75 @	0 80
BLE' D'INDE, ₩ 56 lbs..........	0 00 —	0 00
PROVISIONS :—		
LARD—Mess do....	17 00 —	18 00
Prime Mess do....	13 00 —	13 50
Prime do....	10 50 —	11 00
BEURRE—Choisi ₩ ℔ No 1	00 —	00 00
Ordinaire do	00 —	00 00
SAINDOUX — ₩ ℔ do	10 —	14 00
BŒUF—Prime Mess, ₩ brl.....	00 00 —	00 00
Prime Mess do....	00 00 —	00 00
Prime	00 00 —	00 00

BOURSE DE MONTREAL.

DESIGNATION DES VALEURS.	CLOTURE.	DEMANDE
BANQUES.		
Montréal.... Ancien...	118	118¼
Montréal.... Nouveau..	000	000
Commercial............	112¼	113
Cité..................	111	112
Haut-Canada..........	84¼	85
Peuple..... Ancien..	000	000
Peuple..... Nouveau..	111	112
Molson................	112	Rien
CHEMINS DE FER.		
Champlain et St. Laurent / Montréal et New-York	10	12
Grand Tronc	39	00
Great Western.........	00	Rien.
MINES.		
Montréal, consolidés...	$3.25 p. a.	$3.50 p.
Québec et Lac Supérieur...	0.00 "	0.00 "
Argent et cuivre du lac H.	0.00 "	0.00 "
Canada............	0.25 "	0.50 "
British North America....	0.00 "	0.00 "
Compagnie du Huron....	0.32½ "	0.35 "
Haut-Canada..........	0.00	0.00 "
TELEGRAPHES.		
Montréal...............	113	113
Montréal et Troy........	110	110
Grand Tronc............	32½	Rien.
DIVERS.		
Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal......	000	000
Débentures du gouvernement (20 ans).........	105	000
do Consol. du H.-C.	Par	do
Bons du Champlain et St. Laurent, 0 0/0	00	70
do Montréal et New-Y. do	70	Rien.
Bourse des Marchands....	90	91
Hâvre de Montréal, 0 0/0	108	100
Aqueduc de Montréal, do	93	94¼

Conseil-de-Ville.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE.

Mercredi, le 1er février 1860.

Présents : — Son Honneur le Maire, les Echevins Marchand, Valois, Corse, McCambridge, Bulmer, Jodoin et Gorrie ; les Conseilles Penn, Leprohon, Rennie, Smith, Goyette, Lyman, Bristow, Bellemare et Contant.

Pétitions.

D'Alexis Payant et autres, pour l'érection d'un marché sur le côté sud du pont Wellington.—Référrée au comité des marchés.

Des vendeurs de poisson, s'opposant à la vente à domicile du poisson frais.—Référrée au même comité.

Rapports.

Du comité des finances, recommandant qu'en conséquence de la vente de toutes les propriétés appartenant au département de l'eau, la Corporation loue de M. D. Gorrie, cette propriété située sur la rue Notre-Dame et connue sous le nom de " Bâtisse de l'Aqueduc," au taux de $500 par année, pour y déposer les tuyaux et toutes autres choses qui appartiennent au dit département de l'eau.

Le même comité fait rapport que la collection des argents dûs à ce département étant une trop forte besogne pour M. Joubert, un autre hoissier lui soit adjoint avec un salaire de $400.

Le même comité fait aussi rapport que quand on a commencé à se servir du nouvel aqueduc, on avait trouvé nécessaire d'employer deux hommes pour veiller au réservoir savoir : MM. Turbayne et John Patterson ; que l'on s'est convaincu qu'un seul gardien était nécessaire, et qu'en conséquence, l'un d'eux, M. Patterson, soit renvoyé, l'autre en considération de longs services devant avoir la préférence.

Ces trois rapports sont référrés au comité des finances.

Le comité des chemins recommande qu'une somme de $136 soit payée à M. Regnault, pour le mesurage du pavage en pierres qui a été fait par MM. Fhilbin et White en 1856 et 1857.—Référré au comité des finances.

Le même comité recommande qu'une somme de $60 soit payée au Dr. Davignon pour avoir fait les chemins sur la glace à Longeuil, durant les hivers de 1858 et 1859, et aussi, qu'une somme de $30 soit de même payée au Dr. Davignon pour avoir fait les chemins qui vont à Laprairie, durant la même période.

Le même comité recommande qu'une somme de $53.40, soit payée à M. Wm. McGill, pour du terrain pris aux fins de redresser les lignes de la rue Ste. Marie et du quarré Partthrenais.

Le même comité recommande qu'une somme de $200, soit payée aux révérends Pères oblats pour du terrain qui a été pris aux fins d'ouvrir la rue Dorchester, entre les rues Panet et Visitation.—Référés au comité des finances.

Nomination des Echevins et Conseillers qui doivent présider à la nomination des Candidats aux charges de Maire et de Conseillers.

La proposition qui a trait à cette nomination a été adoptée unanimement.—Pour le résultat, voir nos colonnes d'annonces.

Maison d'Industrie.

L'ordre du jour qui suit est la considération du rapport du president du comité spécial qui devait s'occuper de l'établissement d'une Maison d'Industrie.

Le conseiller Rennie demande comment il se fait que l'on prenne encore ce rapport en considération, puisqu'il l'a déjà été une fois.—Pour ce qui est d'un nouveau rapport, il ne pourrait le faire qu'en Mars pour le soumettre alors au nouveau Conseil.

Après une discussion de quelques minutes, le sujet est finalement abandonné.

A la suite de ce, une longue discussion, qu'il serait inutile de rapporter, s'élève à propos d'un rapport du comité des chemins, sur la pétition d'un M. Lamb, se plaignant de ce qu'on l'on avait acheté de la pierre d'une personne à des conditions plus difficiles que celles qu'il avait proposées lui même pour le même objet.—Le rapport est adopté, 13 votant pour et 7 contre.

L'ordre du jour suivant est pour autoriser le bureau des Reviseurs à faire des arrangements pour pouvoir à ce que les élections municipales soient faites paisiblement et avec ordre.

L'echevin Gorrie propose, secondé par le conseiller Penn, que la motion maintenant devant le conseil soit amendée en nommant un comité spécial composé de cinq membres du conseil, pour les fins mentionnées dans la dite motion, et que les cinq soient les échevins Leclaire et Jodoin, et les conseillers Lyman, Bernard et Contant.

Cette proposition est adoptée et le conseil s'ajourne.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

RAPPORTÉES POUR LA MINERVE.

Charleston, 2 février.

La ville est encombrée aujourd'hui par une foule immense se portant à la Cour pour entendre les procédes du procès de Stephens, l'un des conspirateurs de Harper's Ferry.

Portland, 2 janvier.

Les fils télégraphiques sont abattus à l'est de St. Jean de Terre-Neuve, de sorte que nous n'avons rien appris d'Halifax depuis hier au soir.

Providence, 2 février.

Mlle R. Bladgell, d'une respectable famille a été brulée à mort ce matin. Ses vêtements ont accidentellement pris feu et avant qu'on put lui porter aucun secours, elle mourut dans une extrême agonie.

PAR LE *CITY OF MANCHESTER*

Paris, 12 janvier

La rumeur circule que le Congrès se réunira le 12 février.

Une autre rumeur annonce que le cardinal Antonelli a résigné son poste à Rome.

On rapporte aussi qu'un traité de Commerce a été conclu entre la France et l'Angleterre.

Londres, 13 janvier.

Le *Daily News* dit que la Banque a suspendu paiement sans avoir annoncé aucun changement dans le taux de l'escompte.

Le même journal dit positivement que lord Cowley n'est point venu à Londres, chargé d'aucune mission, et qu'il n'a apporté aucune proposition quelconque de la part du gouvernement français.

Le câble électrique entre les îles du canal de la Manche et la France a été posé avec succès.

Un récit exagéré de l'activité du marché monétaire de New-York, a légèrement influé sur les fonds.

ARRIVÉE DE L'*AMERICA*.

Halifax, 2 février.

Le steamer América, parti de Liverpool le 14 janvier et de Queenstown le lendemain, est arrivé aujourd'hui, à une heure de l'après-midi.

Le *City of Washington* était de retour le 12 ainsi que le *Borussia* et le *Bremen* le 14.

LE CONGRES.—L'objet de la mission de lord Cowley à Londres était de reprendre les négociations entre l'Angleterre et la France, les quelles avaient été établies par la première puissance et interrompues par l'opposition de Walewski.

Le principe de ces négociations était le système de non-intervention dans les affaires de l'Italie Centrale. La France, adoptant la même base, desire que toute l'Europe donne à ce principe son formel assentiment. Dans cette vue lord Cowley a été sollicité de sonder l'opinion du cabinet britannique quand à l'expedience d'adresser une note collective aux cabinets européens. Dans cette note une infraction au principe de non intervention devait être traitée comme un *casus belli*. Le cabinet britannique, tout en exprimant son empressement à soutenir le principe de non-intervention soit au Congrès ou dans ses communications avec les puissances étrangères,—a démontré l'impossibilité de s'engager, sans le consentement du parlement, dans une voie politique qui pourrait éventuellement conduire à des hostilités. L'opinion des cours du Nord, a donné lieu à quelque crainte que l'Europe ne voulût point se soumettre tacitement à une aussi menaçante intimation, laquelle impliquait aussi l'adoption de principes opposés à l'indépendance de chaque Etat possédant le droit de former des alliance comme il le jugera convenable, et à ses risques et périls. Le cabinet britannique s'étant ainsi refusé aux propositions d'entrer dans des engagements d'un aussi important caractère, la question d'une prochaine réunion du Congrès est de nouveau ranimée.

La Chambre de Commerce de Manchester a adressé à Lord Palmerston un Mémoire demandant à mettre sous les yeux du congrès européen le sujet d'un code maritime international.

D'après les dernières nouvelles, l'armée espagnole était près de Tetuan. Sa position n'a point changé.

Selon des rapports auxquels on ajoutait foi à Paris, il a été fait, entre la France et l'Angleterre, une convention pour l'importation réciproque du fer et du charbon anglais et des vins français.

Le correspondant parisien du *Post* rapporte que le Nonce du Pape a dit que le Saint-Père abandonnerait les Romagnes, pourvu qu'on lui garantit l'intégrité du reste de ses Etats.

La résignation du cardinal Antonelli n'est pas confirmée.

La rumeur circule que Garibaldi s'est rendu en Sicile.

Le général Montauban, commandant en chef de l'expédition de la Chine, s'est embarqué à Marseille avec son Etat-Major.

Les rapports mensuels de la banque de France constatent une diminution en caisse de près du 46 millions.

Une bruyante assemblée de la compagnie du *Great Eastern* a eu lieu à Londres. Il a été présenté un rapport expliquant la position de la compagnie et annonçant la résignation du bureau. La motion de recevoir le rapport a été suivie d'un amendement portant qu'il fallait auparavant nommer un comité d'investigation.

Après une chaleureuse discussion, il fut résolu de discuter la question au scrutin. Le résultat devait être connu le jour du départ de l'*America*. L'assemblée s'est s'est ajournée au 17.

Une dépêche officielle d'Oude confirme la déroute complète et la dispersion du restant de l'armée des rebelles. Tous les principaux chefs insurrectionnels ont été faits prisonniers.

Les Chinois font, dit-on, de grands préparatifs de guerre.

Wheeler & Cie., de Londres, ont suspendu paiement. Passif, £40,000.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, samedi.—Le *Pays* de ce soir dit que, si ses informations sont correctes, l'état des affaires s'améliore chaque jour non seulement en ce qui concerne les relations du gouvernement français avec le Saint-Siége, mais aussi relativement à celles avec l'Angleterre qui deviennent continuellement plus intimes.

La nuit dernière un feu terrible s'est déclaré au No. 142, rue Eloi et a causé la mort de plusieurs personnes dans une maison occupée par plusieurs ménages (19 familles) et haute de six étages.

Une jeune fille en remplissant une lampe de fluide mit le feu dans le contenu et le laissa tomber à terre.—Le feu communiqua à un tas de ripes et en un clin-d'œil toute la bâtisse fut en flammes, et presque toutes chances de pouvoir s'échapper perdues pour les habitants de la maison. 5 ou 6 personnes ont été vues disparaissant dans les flammes au moment où elles imploraient aux fenêtres de la maison, un secours impossible.

Beaucoup d'autres sont supposés avoir trouvé la mort en cherchant à s'échapper par les escaliers en feu.

10 sont sérieusement blessées.

3 maisons, rue Lexinton, ont été détruites par le feu hier soir. Pertes : J. A. Hasbock $40,000, Dr. Hoag $12,000, Moses Wolf $15,000. Hasbock et Wolf étaient assurés.

Brooklin 3.

Une chaudière dans la manufacture de chapeaux de Aines et Moulton, a fait explosion. 10 ou 15 personnes enterrées dans les ruines. Perte, $22,000. Assurances pour $20,000.

DECES.

En cette ville, le 2 courant, à l'âge de 7 mois et 22 jours, Jean-Joseph-Alphonse, fils de Rouèr Roy, Ecr., Avocat.

Les parents et amis sont priés de suivre le convoi funèbre, qui partira de la demeure de son pere, No. 8, rue Notre-Dame, à 9 heures précises.

—En cette ville, le 30 janvier dernier, de consomption, M Joseph-Adolphe St. Germain, à l'âge de 19 ans et 10 mois.

—A St. Michel-Archange, comté de Napierville, le 27 du mois dernier, à l'âge de 23 ans, Dame Emèline Roy, épouse de M. Joseph Aubertin, menuisier-entrepreneur.

—Nous appelons l'attention du public sur l'avertissement de N. H. Downs pour rhumes, toux et toutes affections pulmoniques. Tous les droguistes de Montréal ont ce remède en vente Le Dr. Picault le vend en gros et en détail. Essayez-en une bouteille. En détail, 25, 50 cent et une piastre la bouteille.—23 fév. 1859-a—

DYSPEPSIE.

Considérant les différentes formes sous lesquelles se développe cette maladie, on peut justement l'appeler maladie à " tête d'hydre." Elle traîne à sa suite l'indigestion, douleur d'estomac, brûlement de cœur, l'épanchement d'eau, la constipation, les hémorrhoïdes, l'acidité, l'opression après les repas, la jaunisse, la torpeur du foie, l'éblouissement, la débilité, maladies de femmef, &c. Quelques-uns des premiers hommes de notre pays ont donné par écrit leurs certificats relatifs aux cures effectuées dans leurs personnes par les " Amers oxigènes" tandisque des témoignages d'autres sources, des opinions éditoriales, des opinions et expressions volontaires de personnes qui n'aiment pas à voir leurs noms livrés à l'impression,—sont en nombre extraordinaire.

Lisez le certificat suivant d'un citoyen respectable :—

SETH W. FOWLE, — Cher Monsieur — Il y a trois ans, je fus mis én mesure de faire usage de votre baume de Wistar pour mon épouse qui souffrait depuis longtemps de l'asthme et d'une touz obstinée qui l'epêchait de se livrer à ses occupations journalières. Elle en prit quatre bouteilles et en éprouva un soulagement sensible.

Je suis,

Votre très-huEble Servt.
LOUIS LAMONTAGNE.

Québec, 19 déc 1359

Préparé par Seth W. Fowle & Co. Boston, et à vendre en gros chez Lyman Savage & Co., Carter, Kerry & Co., et en détail chez tous les droguistes et marchands en général.

24 janv—m

COMPAGNIE
D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU
DE LA CITÉ DE MONTREAL.

LES DIRECTEURS soussignés informent leurs concitoyens que la susdite Compagnie est MAINTENANT EN PLEINE OPÉRATION TRÈS-BIEN PATRONISÉE ET PRÊTE À ASSURER LES MAISONS, ET LEURS DÉPENDANCES, BOUTIQUES, &c.

Ils invitent ceux qui ne sont pas assurés à s'ADRESSER DESUITE AU BUREAU, No. 1, RUE ST. SACREMENT, où toutes les informations nécessaires seront données.

Les taux sont d'une a trois piastres par cent louis pour trois ans.

BENJ. COMTE, Président.

J. L. BEAUDRY,	J. B. HOMIER,
HUBERT PARÉ,	GALBRAITH WARD,
FRANÇOIS BENOIT,	G. L. ROLLAND,
P. B. BADEAUX	EUG. LAMOUREUX,

P. L. LETOURNEUX, Secrétaire.

Montréal, 4 fév. 1860

AVIS.

LA Société qui a existé entre les Soussignés sous les noms et reison de R. MACDOUGALL & CIE., est de ce jour dissoute par consentement mutuel.

R. Macdougall est autorisé à régler toutes les affaires concernant la ci-devant société.

R. MACDOUGALL,
D. S. CONNER.

Montréal, 3 fév. 1860—ti

Corporation de Montreal.

NOMINATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS.

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné qu'en conformité aux dispositions de la SEPTIEME SECTION de l'Acte 17 Vict,. chap. 162, la nomination de candidats pour les charges de Maire de la Cité de Montréal et de Conseillers pour les divers Quartiers d'icelle, aura lieu LUNDI, le TREIZIEME JOUR de FEVRIER courant, à DIX heures du matin ; que les différentes nominations se feront en plein air, aux endroits ci-après mentionnés et devant les divers Echevins et Conseillers ci-dessous nommés savoir :

1—La nomination de Candidats pour la charge de MAIRE se fera à l'EXTRÉMITÉ OUEST du MARCHÉ BONSECOURS, dans le Quartier Est de cette Cité ;
L'Echevin GORRIE présidera à la dite nomination.

2—La nomination de Candidats pour la charge de Conseiller pour le QUARTIER EST de la dite Cité se fera à la PESÉE du Marché Bonsecours ;
Le Conseiller BERNARD y présidera.

3—La nomination de Candidats pour la charge de Conseiller pour le QUARTIER CENTRE se fera à la MAISON DE POMPE, COTE ST. LAMBERT ;
Le Conseiller LYMAN—Président.

4—Pour le QUARTIER OUEST, au centre du coté Nord-Ouest du MARCHÉ ST. ANNE.
Le Conseiller BELLEMARE—Président.

5—Pour le QUARTIER STE ANNE, à l'ancien site de la MAISON DE POMPE, PLACE CHABOILLEZ.
L'Echevin BULMER—Président.

6—Pour le QUARTIER ST. ANTOINE, à la BOUTIQUE DE OUIMET, Carossier, rue ST. ANTOINE ;
L'Echevin McCAMBRIDGE—Président.

7—Pour le QUARTIER ST. LAURENT, à la STATION DES BOYAUX (hose), RUE CRAIG ;
L'Echevin LECLAIRE—Président.

8—Pour le QUARTIER ST. LOUIS, à la MAISON DE POMPE, rue des Allemands.
Le Conseiller CONTANT—Président

9—Pour le QUARTIER ST. JACQUES, au MARCHÉ VIGER ;
Le Conseiller DUHAMEL—Président.

10—Pour le QUARTIER STE. MARIE, au MARCHÉ PAPINEAU ;
Le Conseiller SMITH—Président.

Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 4 fév. 1860.—qi.

Application au Parlement.

AVIS.

ON fera application à la prochaine Session du Parlement Provincial pour un acte incorporant l'Association des Arts de Montréal (" Art Association of Montreal. ")

Montréal, 31 janv—4—dmu

NOUVEAU COUPEUR A FOIN ET A PAILLE.

UN NOUVEL ARTICLE.—Coupe très-vite et que l'on peut faire marcher avec la main ou avec des chevaux.—Tout le monde devrait en avoir un

A vendre par
GEO. HAGAR,
302, rue St. Paul.

Xontréal, 4 fév—m

COURSES AU TROT A VAUDREUIL
LE NEUF FEVRIER COURANT.

PES COURSES AU TROT auront lieu sur la glace, près du village de Vaudreuil, JEUDI, le NEUF courant.

1re. Bourse.

DE QUARANTE PIASTRES.—Cette Course sera ouverte à tous chevaux trotteurs ; meilleurs trois sur cinq. Trois compétiteurs au moins sont nécessaires.

2de. Bourse.

DE TRENTE PIASTRES.—Cette Course ne sera ouverte qu'aux Poulains de quatre ans ; meilleurs trois sur cinq. Trois compétiteurs sont nécessaires.

3me. Bourse.

DE VINGT PIASTRES.—Cette Course ne sera ouverte qu'aux chevaux du comté de Vaudreuil : meilleurs trois sur cinq. Trois compétiteurs sont nécessaires.

Les entrées devront toutes êtres faites Jeudi, le 9 courant, avant 10 heures du matin—et les courses commenceront à 11 heures précises—Les autres conditions seront connues sur les lieux.

A. A. ST. JULIEN,
Secrétaire.

Vaudreuil, 1 fev—4—dip

PROVINCE DU CANADA, District de Montréal.

Dans la Cour Superieure,
POUR LE BAS-CANADA.

Vacance du terme de Décembre 1859.

Samedi, le vingt-huitième jour de Janvier mil huit cent soixante.

PRESENT EN CHAMBRE.

L'honorable M. le juge SMITH.

No. 1091.

JOHN SCANLAN, Instituteur de la paroisse de St. Zotique, dans le District de Montréal et DAME ELIZABETH BRADY, du même lieu, son épouse, de lui dûment autorisée à l'effet des présentes,

Demandeurs,

vs.

JOHN BERGIN, Marchand, de Cornwall, dans le comté de Stormant, dans cette partie de la Province, ci-devant appelée Haut-Canada, et DAME MARY FLANIGAN, du même lieu, veuve de feu John Bergin,

Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, sur la Requête de MM. MOREAU, OUIMET & MORIN, Avocats des Demandeurs, en autant qu'il appert par le retour de David Garrick, huissier juré de cette Cour, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que les Défendeurs n'ont point de domicile en cette partie de la Province du Canada, ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peuvent être trouvés dans ce District de Montréal, que les dits Défendeurs soient, par un avertissement à être deux fois inséré en langue française, dans le papier-nouvelles de la cité de Montréal, appelé " La Minerve " et deux fois en langue anglaise, dans le papier-nouvelles de la dite cité appelé " The Pilot ", notifiés de comparaître devant cette Cour et là de répondre à la demande des dits Demandeurs, sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut des dits Défendeurs de comparaître et de répondre à telle demande, dans la période susdite, il sera permis aux dits Demandeurs de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

De par la Cour,
MONK, COFFIN & PAPINEAU,
P. C. S.

4 fév.

HOTEL DU CANADA

AVIS AUX VOYAGEURS.

LE propriétaire de l'Etablissement ci-dessus a le plaisir d'annoncer a ceux voudront bien patroner sa maison, que ses voitures d'hiver seront à l'arrivee de chaque convoi de chemin de fer pour les transporter gratuitement.

SERAFINO GIRALDI.

Montréal, 2 fév—dmk

On a besoin

D'UN COMMIS détailleur habitué au détail de hardes faites.—On a besoin aussi d'un teneur de livres. Tous devront savoir les deux langues. S'adresser à M. L. D. GAREAU, coin des rues Lemoine et McGill.—4 fev—tsp

Societe d'Horticulture de Montreal.

AVIS est donné par les présentes que Messrs. S. MARTIN et W. ALLAF sont autorisés à recevoir des souscriptions pour cette Société.

Par ordre,
L. A. HUGUET-LATOUR,
Trés. S. H. M.

3 fev

LE PANORAMA DE WARDEN.
TOUS LES SOIRS A L'INSTITUT DES ARTISANS

LE PANORAMA DE WARDEN
A L'INSTITUT DES ARTISANS
SERA EXHIBÉ LES APRÈS-MIDI,
MERCREDIS et SAMEDIS
A DEUX HEURES.

Pour permettre à ceux qui ne comprennent pas la langue anglaise, les propriétaires du Panorama de Warden ont engagé les services d'un traducteur pour accompagner les différentes vues d'explications en français. Il ne sera parlé en français que les jeudi, vendredi et samedi soirs de cette semaine.

Admission : 25 cents.

31 janv

Maison a vendre.

A VENDRE à St. Laurent, UNE MAISON EN BOIS située près de l'Eglise ;—Il y a un jardin, hangard, remises, écuries, &c.—La place serait avanrageuse pour un boulanger.—S'adresser sur les lieux ou à ONEZIME COUSINEAU, vis-à-vis le moulin à scie de M. Brewster.

2 fév—mk

Lectures Gratuites.

LES COURS DE LECTURES GRATUITES pour 1860, sous les auspices du Bureau des Arts et Métiers sera fait par le

PROFESSEUR ROBINS
De l'Ecole Normale McGill,
SUR LE FER ET LES METAUX ALLIES
A
L'INSTITUT DES ARTISANS.

LA LECTURE D'INTRODUCTION sera faite MARDI SOIR, le SEPT de FEVRIER prochain, et le Cours sera continué chaque Mardi subséquent jusqu'à ce qu'il soit complet, commençant à HUIT heures chaque soir.

Des expériences seront jointes aux lectures.

Ceux qui désireraient étudier le sujet plus profondément peuvent profiter de l'occasion de la lecture d'introduction dans une classe gratuite, M. le Professeur Robin les rencontrera tous les jeudis soirs aux mêmes heure et place.

Par ordre,
B CHAMBERLIN, B. C. L.
Secrétaire.

Montréal, 30 janv—

BAZAR.

LE BAZAR annuel au profit des pauvres de la Conférence St. Jacques de la St. Vincent de Paul aura lieu, le 13 Février et les jours suivants dans les Ecoles St. Jacques, rue St. Denis. On invite les personnes charitables qui voudront bien concourir à cette bonne œuvre à déposer ce qu'elles ont à donner chez Mme. Joseph Giroux, Secrétaire, no. 36, Bas de la rue Sanguinet.

31 janv—g

SOCIETE STE. CECILE
PREMIERE SEANCE MUSICALE
DONNÉE AU
Cabinet de Lecture Paroissial,
MARDI,
LE SEPT DE FEVRIER 1860.

PROGRAMME.

1RE. PARTIE

1. Stabat Mater dolorosa.	Chœur et soli.	Rossini
2. Cujus animam.	Solo Tenore.	"
2. Quis est homo.	Duo-Soprani.	"
4. Pro peccatis.	Solo-Basso.	"
5. Eia ! Ma er.	Chœur et Solo de Basse	"
6. Sancta Mater.	Quartette	"
[Interruption de 10 minutes] pendant laquelle Mr. Ducharme, fils, exécutera le 'Home, sweet Home' de		Thalberg
7. Fac ut portem.	Solo-Soprano.	Rossini
8. Inflammatus.	C. et S. Sopr.	"
9. Quando Corpus.	Quartette.	"
10. In Sempiterna Sæcula.	Fugue et finale	"

2DE. PARTIE.

1. Ouverture. "La gazza." ladra.	Piano, 4 mains.	Rossini
2. Priere de Moïse en Egypte.	Chœur et soli.	"
3. Priere de Zampa, Harmonium.	Varié par C G. Smith.	
4 " Norma vienne."	Grand Chœur.	Bellini
5. Hymne à Pie IX.	Chœur et soli.	Rossini.

Président et Pianiste de la Société, M. C. G. SMIT
Conducteur.................. M. A. J. BOUCHER

Les portes de la Nouvelle Salle s'ouvriront à SEPT heures P. M. Le Concert commencera à HUIT heures précises.

Prix d'entrée :—Siéges réservés, 45 sous ; non réservés, 30 sous.

On pourra se procurer des billets chez MM. Fabre et Gravel, J. B. Rolland et Fils, Beauchemin et Payette, Chapeleau, Prégen, Sadlier, et aussi à la porte de la Salle le soir du Concert.

Montréal, 26 janvier 1860.

Maisons a Louer.

LES Soussigné sont prêts à louer ces SIX NOUVELLES MAISONS qui font partie du Bloc qui se trouve en face du Marché St. Laurent, sur la rue St. Constant, entre les rues Dorchester et Ste. Catherine Ces maisons sont très-bien finies, possédant toutes les commodités qui en font de bons logements. Il y a un appareil pour gaz, bains et lieux d'aisance, &c., &c.

S'adresser sur les lieux à
VITAL CASSANT & FRÈRE.

31 janv—mk

Application au Parlement

PROVINCE DU CANADA, District de Montréal.

LES Soussignés donnent avis public qu'ils s'adresseront à la Législature de cette Province, à sa prochaine Session, pour obtenir un acte d'amendement à l'Acte des Municipalités et des Chemins et pour ériger en une Municipalité séparée partie de la municipalité de la paroisse de St Antoine de Longueuil, sous le nom de municipalité de St Hubert.

LAURENT BENOIT,
ALEXIS TREMBLAY,
FRANÇOIS CHARON,
FRANÇOIS DAVID.

Longueuil, 1er février 1860—dm

COMPAGNIE
D'ASSURANCE et de COMMISSION DU GREAT WESTERN.

BUREAU EN CHEF—Bâtisses de la Compagnie, 403, Walnut Street, Philadelphie.

Hon. C. C. LATHROP....Président.
JAMES WRIGHT, Secrétaire.

CAPITAL autorisé $500,000. ACTIF $285,163.
CAPITAL non payé $244,100.

$529,263

Assurance Maritime et contre le Feu

RISQUES MARITIMES SUR CARGAISON ET FRET.

Agence generale au Canada,
18, Grande Rue St. Jacques, Montréal.

Bureau Local du Canada.

[Autorisé à régler et décider toutes les réclamations pour pertes en vertu des polices émanées en Canada et l'Agent Général à accepter le service de writs en Canada.]

L'Hon. L. T. DRUMMOND, M. P. P., Président.

Thomas Morland, Ecr	Ed. S. Freer, Ecr.
Gordon McKenzie, Ecr.	S. H. Thompson, Ecr

BUREAU DE REFERENCE, QUEBEC.

Jas. Gillespie Ecr. Prést	Hon. G. Pemberton,
Isaie Gaudry, Ecr.	William Withall

J. H. Clint, Ecr.

BUREAU DE REFERENCE, OTTAWA.

James Stevenson, Ecr.	E. McGillivray, Ecr.
Edward Griffin, Ecr.	Joseph Aumond, Ecr

Conseils permanent

Hon. L. T. Drummond, C. R. et M. P. P., pour le Bas-Canada.
Henry Eccles Ecr., C R pour le Haut-Canada

Avocats,
MM. Rose & Ritchie, Montréal,
MM. Crooks & Cameron, Toronto,
MM. Lewis & Penbey, Ottawa.

Banquiers,
La Banque Commerciale du Canada, Montréal.

Courtiers,
MM. Holmes & Kilby

Inspecteurs,
Hector Munro, Ecr., Canada Est.
E. H. Whitmarsh, Ecr., Canada Ouest.

ON peut se procurer le dernier état des finances, Formules d'Application, Polices et toutes autres informations, en s'adressant au Bureau de l'Agent général ou à aucun des Agents de la Compagnie en Canada.

J. LEANDER STARR,
Agent Général pour le Canada

23 juil—ak

Exposé des affaires

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE PRET DU GREAT WESTERN, pour l'année finissant le 1er Janvier 1860 :

Capital autorisé..................		$500,000 00
Capital payé..................		255,900 00
Primes durant les six premiers mois de l'année..................		38,355 45
Primes durant les six derniers mois de l'année..................		55,445 63
Primes du feu durant l'année............	$68,785 11	
Primes maritimes durant l'année (presque toutes en chargement intérieur)..........	25,015 97	
		93,801 08
Rentes (bâtisses du Great Western, audessus des dépenses, sans estimation de rente du bureau de la Compag	4,600 52	
Intérêts, &c..............	7,150 00	
		11,750 52
		105,551 69
Pertes durant l'année :—		
Feu............	33,135 94	
Marine..........	24,129 44	
		57,965 38

ACTIF.

Propriétés foncières (sans hypothèques)	$ 51,060 49
Bons et obligations (première hyp)	133,736 33
Billets à recevoir, &c............	67,768 93
Montant dû par des individus et corporations	10,196 27
Argent en caisse, en banque ou entre les mains de l'Agent......	21,485 98
Fourniture de bureaux.........	915 98
10 Janvier 1860..................	$ 285,163 08

Le Bureau des Directeurs a aujourd'hui déclaré un DIVIDENDE de SIX pour CENT sur le Capital en caisse de la dite Compagnie, payable à demande.

CHARLES C. LATHROP, Président.
JAMES WHRIGHT, Secrétaire.

21 janv—24—ci

ELECTIONS MUNICIPALES.
POUR LA MAIRIE :
BENJAMIN HOLMES
26 janv.—m

ELECTIONS MUNICIPALES
QUARTIER ST. LAURENT
POUR CONSEILLER :
GABRIEL ROLLAND.
26 janv—m

ELECTIONS MUNICIPALES
QUARTIER SAINT LOUIS
POUR CONSEILLER :
J. B. ROLLAND
26 janv—m

ELECTIONS MUNICIPALES
QUARTIER ST. ANTOINE.
POUR CONSEILLER :
THOMAS McCREADY.
26 janv—m

MAIRIE!!!

TOUTE LETTRE AU COMITÉ EXÉCUTIF, nommé pour assurer l'élection de M. B. HOLMES, peut être adressée au secretaire, aux salles du comité, Institut des Artisans, où il y aura quelqu'un de présent tous les jours depuis DEUX à SIX heures p. m. pour recevoir ces lettres et donner toute information dont on aurait besoin,

V. P. W. DORION,
Secrétaire.

Montréal, 24 janv. 1860.

Chauffage et Ventilation.

LES Soussignés attirent l'attention des personnes qui ont besoin de chaleur et de ventilation pour bâtisses de toutes grandeurs, sur leur NOUVEAU SYSTEME qui est le plus économique et le plus sûr introduit des temps présents. Des ordres pour couvrir en ferblanc, feuillard ou autres ouvrages dans leur ligne. Le tout sera promptement exécuté.

S. & W. J. HOLMES,
125, rue St Paul.

Montréal, 31 janv—smk

HENRY J. SHAW.

AVIS.

LE Soussigné donne par le présent avis que si les articles qu'il a en sa possession ne sont pas retirés dans le temps voulu par la loi on en disposera par encan public.

LUNDI PROCHAIN, SIX FEVRIER
ET LES JOURS SUIVANTS,
AUX MAGASINS DE
M. HART & CIE.,
121, RUE NOTRE-DAME,
Coin des Rues St. Gabriel et N.-Dame

Les Marchandises et les Catalogues seront prets le matin pour la vente du soir.

Vente à SEPT heures.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

2 fév

GRANDE VENTE DE PIANOS SUPERIEURS EN ACAJOU
MELODIUM, MUSIQUES,
INSTRUMENTS DE MUSIQUE,
AINSI QUE
MEUBLES ET MARCHANDISES.

LE soussigné a reçu instruction de vendre, SANS RESERVE, au NOUVEAU MAGASIN DE MUSIQUE, No. 19, Grande Rue St. Jacques

Mercredi, 8 Fevrier,

Tout le Fonds appartenant aux affaires de
S. T. PEARCE, Ecr.,
Y COMPRIS—

Plusieurs PIANOS des célèbres Manufacturiers de MUNN & CLARK, New-York, LADD & Cie de Boston, et d'autres excellentes Manufactures

—AUSSI :—

MELODIUM de CARHART & NEEDHAM et une grande quantité de MUSIQUE, INSTRUMENTS DE MUSIQUE, MEUBLES, GRAVURES &c., &c.

Vente à DIX heures.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

28 janvier.

A LOUER.

UNE MAISON en brique à deux étages, située coin des rues Montcalm et Ste. Catharine.—Un magasin fait le coin de la rue et il a huit arpartements.—Aussi—bonnes dépendances, écurie, hangard, &c.

S'adresser au propriétaire soussigné
PIERRE DUCLOS,
97, rue Ste. Catherine.

21 janv—dsp

COMPAGNIE DE NAVIGATION
" LIGNE DU PEUPLE "

L'ASSEMBLÉE GÉNERALE ANNUELLE des ACTIONNAIRES de la Compagnie de Navigation de la LIGNE DU PEUPLE aura lieu à St. Charles, à l'Hôtel de St. Félix, MERCREDI, le QUINZE courant, à 10 heures A. M., pour recevoir le Rapport des Directeurs sur les affaires de l'année écoulée, et pour l'Election d'un nouveau Bureau de direction pour l'année courante et pour la transaction d'autres affaires concernant la dite Compagnie.

JOHN FRASER,
Président

St. Marc de Cournoyer, 1er. Fév

CUISINIER FRANCAIS.
CHARLES BEAU

A le plaisir d'annoncer au public de Montréal où il réside depuis 10 ans qu'il offre ses services aux personnes qui auraient besoin de quelques plats extra pour compléter un diner, qu'il les servira sous le plus court délai et à des prix réduits. Il fera aussi des diners à domicile, s'adresser rue St. Laurent No 9, audessus du magasin de MM Francœur & Giroux.

2 février—dm

TYPOGRAPHES DEMANDES.

VINGT ou TRENTE COMPOSITEURS pour Livres sont requis dans le Bureau du Soussigné. S'adresser, par lettre, au Prote, à Québec. La préférence sera donnée à ceux qui parleront l'anglais et le français. Des références seront nécessaires.

THOMPSON & CIE.

28 janvier.

MIROIR DU PARLEMENT

LE Soussigné se propose de publier un RAPPORT JOURNALIER des DEBATS dans les DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT PROVINCIAL, qui sera distribué à un prix minime dans les principales villes, sur les lignes du chemin de fer, à l'arrivée des trains.

THOMPSON & CIE.

Québec, 26 janv. 1860—28—si

Terres a Vendre.

UNE terre complète de quatre vingt dix arpents, très bien située sur le St. Laurent, à un mille du village de Beauharnois, avec maison en pierre, une grande grange, et étable. Le sol est bon, mais les clotures sont plus du moins bonnes, etc. L'achat de cette propriété est désirable vu sa proximité du marché Beauharnois où les denrées se vendent à de hauts prix.

Une autre ferme à quatre milles de St. Remi où il y a une station de chemin de fer et se trouve aussi un marché pour des produits, allant aux Etats-Unis, contenant 68 arpents dont 45 sont cultivables avec maison, étable, grange et un jeune verger.

A bas prix ; conditions de paiement faciles les titres du shérif seront donnés si on les demande.

Pour cette dernière, s'adresser à P. BENOIT, Ecr ; N. P. St Remi, ou pour les deux, aux Propriétaires JOHN. & THOS. CAVERHILL Quarré de la Douane, Montréal.

Montréal, 13 Janvier—m

DISTRICT DE MONTREAL.

UNE SESSION de la COUR de QUARTIER de la PAIX ayant JURIDICTION CRIMINELLE dans et pour le District de Montréal, sera tenue au Palais de Justice, en la cité de Montréal, le QUATRIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'AVANT-MIDI. En conséquence je donne avis à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce District et à toutes autres personnes, qu'elles y soient présentes. Je donne aussi avis à tous Juges de Paix, Coronaires et Officiers de la Paix, pour le District susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous leurs records, indictements et autres documents, pour faire tout ce qui leur appartiendra ou à chacun d'eux de faire dans leurs capacités respectives

JOHN BOSTON,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal 20 janv. 1859—21—si

Avis public.

LE Soussigné fait défense d'avancer à qui que ce soit, en son non, sans une autorisation spéciale qu'il pourra donner par écrit

PIERRE LABELLE

Ste. Rose, 30 janv—2—tmu

On demande

VINGT (20) JEUNES GENS actifs, âgés de quinze (15) à dix-huit (18) ans, pour leur apprendre le commerce de tabac. S'adresser à McDONAD, BROTHERS & Cie.
236, rue St Paul

Montréal, 21janv

Pension demandee.

UN jeune homme qui voudrait apprendre le Français désirerait trouver une PENSION dans une famille canadienne-française.

S'adresser à ce Bureau.—31 janv—tlp

LIVRES NOUVEAUX.

QUELQUES Erreurs sur la Papeauté, par Veuillot, in-12, broché............ 0.63
Le Siege de LaRochelle ou le Malheur et la Conscience, par Madame De Genlis, in-12, broché............ 0.50
Jérusalem Délivrée, traduit par Lebrun, in-12, broché............ 0.30
Les Mille et une Nuits, Contes Arabes, traduits par Gailand, orné de gravures, in-8, broché............ 0.50
Les plus belles Eglises du Monde, notices historiques et archéologiques sur les Temples les plus célèbres de la Chrétienneté, par l'Abbé J. J. Bourassé, ornés de nombreuse gravures, beau grand volume, in-8, broché............ 2.25
Saint Louis et son Siecle, par le Vicomte Walsh, illustré, in-8, broché............ 0.80
Le Christ et les Antechrists dans les écritures, l'histoire et la Conscience, par V. Déchamps, beau volume, in-8, broché 1.10
Journal d'un voyage en France et Lettres écrites d'Italie par Thomas W. Allies in-8, broché............ 0.50
Lettres sur l'Histoire de la Réforme en Angleterre et en Irlande, par W. Cobbett, in-12, broché............ 0.45
Histoire de l'Eglise Chrétienne, par Clément Siemers, avec approbations, in-12, broché............ 0.45

A vendre chez
BEAUCHEMIN & PAYETTE.
29 oct 1859—a

HECTOR LEBER,
ARPENTEUR PROVINCIAL,
BUREAU: No. 21, rue St. Vincent, Montréal
2 aout—smk

Terre a vendre.

A VENDRE, à des conditions favorables, UNE TERRE située dans la paroisse de St. Ours, sur la riviere Richelieu, à une distance de quatre lieues de Sorel.

Cette terre a 2 arpents de front sur 30 de profondeur. Le sol en est excellent et bien engraissé.

Il y a une jolie et solide habitation, avec une glaciere, un jardin bien garni d'arbres fruitiers, une maison de fermier, des granges, des étables bien construites et commodes.

Le bateau à vapeur arrête vis-à-vis la maison
Pour plus amples détails,
S'adresser à
ARTHUR MONDELET,
59, Petite Rue St. Jacques.
28 avril

AVIS

LES Soussignés se sont associés, comme Avocats et Procureurs, sous les noms de DRUMMOND & BÉLANGER.
LOUIS T. DRUMMOND,
L. BELANGER,
No. 34, Petite Rue St. Jacques.
Montréal, 17 déc

A VENDRE

1o.—Lot No. 7, dans le 8me rang; environ 200 arpents de bonne terre, partie défrichée, avec un moulin à farine, moulin à scie, une maison et une grange.

2o.—70 arpents de terre, avec un moulin à scie, 8 mille morceaux de bois de sciage de pin, un lot de billots, maison, &c, dans le 6me. rang.

3o.—Un autre lot d'environ 240 arpents. Tous ces terrains sont dans le township de Kilkenny, à une distance de 36 à 42 milles de Montréal; avec de bons chemins en toute saison. Les moulins sont en bon ordre et les pouvoirs d'eau sur lesquels ils sont érigés sont infaillibles. Le propriétaire est décidé à vendre pour moitié de la valeur.

Les conditions seront des plus faciles.
S'adresser au propriétaire soussigné, à St. Alexis,
J. DUFRESNE.
21 janv. 1860

A VENDRE pour le Soussigné—

HUILE à Salade, en chopine et en boitas
CRÊME de Tartre, moulue en quarts
CARBONATE de Soda, en quarts
SAVON de Castille
HUILE de Citron
HUILE de Clous de Girofle
HUILE de Canelle
HUILE de Bergamot
HUILE de Citronelle
HUILE de Pepperment
COCHENILLE
AMONIAC ou Sel volatil
CLOUS de Girofle, Poivre, Canneile, Gingembre, moulu et non moulu
GOMME ARABIQUE
GRAINES DE TRÈFLE

On vient aussi de recevoir un grand assortiment d'HUILE A BRULER de BELMONT
LUMIÈRES de nuit de prix.
JOHN GARDNER,
Chimiste et Droguiste,
Partie Ouest, rue Notre-Dame,
21 janv

Instituteur Disponible.

L. DESLAURIERS, muni d'un diplôme pour école-modèle supérieure, et pouvant enseigner toute autre branche nécessaire en ce pays, désire une place. S'adresser, franco, à ce Bureau.
30 déc—u

AVIS.

LE sousigné informe ses amis et le public en général qu'il a admis son frere, Edouard Guilbault, en société, et qu'ils continueront à faire les affaires comme par le passé, sous les nom et raison de GUILBAULT et FRERE.
CASIMIRE GUILBAULT.
Industrie, 10 Janvier 1860.—m

Societe d'Avocats.

LES Soussignés, Avocats et associés, tiennent leur Bureau au No. 21, rue St. Gabriel.
PIERRE MOREAU,
GEDEON OUIMET,
LOUIS S. MORIN.

Mr. OUIMET suivra les Circuits de Vaudreuil, Soulanges et les Cours du District de Terrebonne.
Montréal, 25 janvier 1860—m

PIERRE R. FAUTEUX,
IMPORTATEUR
DE MARCHANDISES SECHES
No. 112, RUE ST. PAUL,
Voisin de Thomas Tiffin, Ecr.

a constamment en mains un grand Assortment de MARCHANDISES FRANÇAISES et ANGLAISES,

Hardes faites a bas prix,
qu'il vendra en GROS et en DETAIL.

—AUSSI:—

Toutes sortes d'EPICERIES ET PROVISIONS qu'il vendra en GROS SEULEMENT.

UN SEUL PRIX.

Il RECEVRA par les PREMIERS ARRIVAGES du PRINTEMPS à bord des steamers de la ligne canadienne, les NOUVEAUTÉS les mieux choisies des Marchés d'Europe, qu'il disposera à très-bas prix pour ARGENT COMPTANT.
Montréal, 24 janv—nmk

TERREBONNE.

Vente de Proprietés-Foncieres.

SONT à VENDRE en bloc ou séparément les Emplacements dépendant de la succession de J. Bte. Roy, écuier, situés au centre du commerce, dont les uns près de l'Eglise et du Marché, et les autres en face du Collége, sur lesquels se trouvent des maisons, hangars spacieux et autres bâtiments.

Les conditions seront faciles.
S'adresser à
J. M. PREVOST,
Terrebonne, 21 janv—mk

BLOOD FOOD

Le Dr. Bronson ayant été réduit par la consomption, à un tel point qu'il était condamné par les plus habiles médecins et aussi lui-même désespérait de sa guérison—un médecin régulier d'une expérience de vingt années—comme dernière ressource, conçut l'idée d'analyser le sang en soumettant le sujet de physiologie à la plus immédiate connexion, tout en observant les effets de l'état du sang sur la santé et le système. Le résultat a été la production de cette "alimentation sanguine" par l'usage de laquelle le Dr. Bronson a été rétabli en parfaite santé.

Six mois après son introduction, plus de deux mille personnes attaquées de la consomption ont été efficacement guéries par ce remede. Si vous sentez quelques affections qui tendent à la consomption, comme la "toux" le "rhume", le "mal de tête", les "palpitations de cœur", la "perte de l'appétit" ou des "douleurs dans le côté" ne différez pas de vous procurer une bouteille de "l'alimentation sanguine." Si vous souffrez de la "débilité nerveuse" ou si "votre sommeil est troublé et mauvais", si "votre vigueur et vos organes se relâchent," vous trouverez dans ce remede un soulagement infaillible en commençant à en prendre "dix gouttes". Si votre "foie" est engourdi ou malade de quelque manière que ce soit "une ou deux bouteilles", le fortifieront et lui rend ont son action vivifiante et salutaire. Dans les cas les plus invétérés de "Dyspepsie" le malade peut y trouver un soulagement efficace et agréable. Il s'en trouvera toujours bien après en avoir pris "seulement une bouteille." Dans les "maladies et débilités des deux sexes", le patient, après avoir essayé en vain d'autres remedes, peut être certain qu'il sera guéri par l'usage de "deux ou trois bouteilles." "L'alimentation sanguine" est afficace dans tous les cas "d'éruption," de "rhume salé", de "Scrofules" et d'autres affections semblables. Les "enfants" et les "adultes pâles et amaigris" sont soulagés immédiatement par son usage. Ce remède fortifie le corps, colore et embellit la peau. "Les médecins de toutes les écoles" s'en servent avec un succès admirable.

Pour les directions complètes, voir les circulaires. Prix, $1 la bouteille.

MOTHERS

En vous offrant le cordial des enfants du Dr. Eaton, nous désirons établir sa supériorité sur aucune drogue que les nourrices et les charlatans vous ont jusqu'ici offerte.

D'abord—C'est la préparation d'un médecin régulier, qui est bien qualifié par une grande expérience dans les maladies des enfants à leur prescrire. Secondement—Elle est entièrement exempte de parégorique ou d'opiat de tout genre et par conséquent en chassant les douleurs des enfants elle soulage, au lieu de tuer, leur sensibilité. Troisièment—Ce remède est préparé avec un grand soin, en comparaison de celui que l'on prend pour d'autres médecines; les racines mêmes d'où il est extrait ont été cueillies dans les forêts sous la direction du Dr. Eaton; plusieurs l'ont été de sa propre main. Quatrièmement—Il est parfaitement innocent, et ne peut nuire à l'enfant le plus délicat, et il opère une guérison certaine dans les cas suivants, ce qui fait sa supériorité sur tout autre préparation savoir:

Pour toutes les maladies qui accompagnent la dentition; telles que la dyssenterie, les coliques etc.; aussi pour adoucir les gencives et soulager les douleurs. Pour régler les instestins il est sans pareil. Pour le rhume de cervau c'est un soulagement certain. Pour le croup, la plus fatale et la plus pénible des maladies on peut s'y fier avec confiance; et comme il est un puissant anti-spamodique dans tous les cas de convulsions ou d'accès, nous vous recommandons de ne point différer de vous le procurer. Enfin—il coûte d'autant plus que les autres préparations de ce genre, que nous ne pouvons pas donner des avertissements aussi longs que ceux dont tous les frais sont employés à annoncer; pour la même raison, il se recommande lui-même comme le meilleur remède sur lequel les mères peuvent compter. Dans tous les cas, les directions enroulées autour de chaque bouteille doivent être scrupuleusement suivies.—Prix 25 cents la bouteille.

A vendre par CHURCH & DUPONT, droguistes,
No. 36, Maiden Lane,
New-York.
LYMAN, SAVAGE & Cie., Montréal, agents pour le Canada.
S. J. LYMAN,
Agent de détail.
7 déc. 1859—a

Le Restaurateur du Foie de Sanford n'affaiblit jamais.

Il est entièrement composé de gommes, et est devenu un fait établi, une médecine renommée, sanctionnée et approuvée par tous ceux qui s'en sont servis, et on y a maintenant recours avec confiance dans toutes les maladies pour lesquelles elle est recommandée.

Ce remède en a guéri des milliers, pendant les deux dernières années, qui avaient abandonné toute espérance comme les nombreux certificats en ma possession et fournis sans avoir été sollicités le prouvent.

La dose doit être proportionnée au tempérament de l'individu qui la prend, et employée en assez grande quantité pour agir efficacement sur les intestins.

Que votre jugement vous serve de guide pour l'usage de ce Restaurateur du Foie, et ce remède guérira les affections du foie, les attaques bilieuses, la dyspepsie, la diarrhée chronique, les maladies d'été, la dyssenterie, l'hydropisie, l'acidité de l'estomac, la constipation, les coliques, le choléra morbus, le choléra des enfants, la ventuosité, la jaunisse, la débilité des femmes, et on peut s'en servir avec succès comme d'une médecine ordinaire de famille. Il guérira le mal de tête (sur le témoignage d'un millier de personnes) en vingt minutes, si l'on en prend deux ou trois cuillérées au commencement de l'attaque.

Tous ceux qui font usage de cette médecine témoignent en sa faveur.

RESTAURATEUR DU FOIE.

Mêlez de l'eau dans votre bouche avec le Restaurateur et avalez le tout à la fois.
Prix—Une Piastre la bouteille.

— AUSSI: —

Pilules Cathartiques de Famille de Sanford,

Composées de Purs Extraits de Végétaux, et mises dans des Boites en Verre, imperméables à l'air, et pouvant se conserver dans aucun climat.

La Pilule Cathartique de Famille est un doux mais actif cathartique que le propriétaire a employé

Les demandes croissantes faites par ceux qui ont fait un long usage des Pilules et la satisfaction que tous expriment relative ment à leur usage m'ont engagé à les mettre à la portée de tous.

La Profession sait bien que les différents cathartiques agissent sur diverses parties des intestins.

La Pilule Cathartique de Famille, en rapport convenable avec ce fait bien établi, étant un composé de divers extraits de végétaux, qui agissent semblablement sur chaque partie du canal alimentaire, et qui sont bons et sûrs dans tous les cas où il faut un cathartique, tels que les dérangements d'estomac, l'assoupissement, les douleurs dans le dos et les reins, la constipation. Douleurs par tout le corps, provenant d'un froid subit, et qui, négligées, se terminent fréquemment par une longue fièvre, perte de l'appétit, une sensation de froid par tout le corps, lassitude, mal de tête ou pesanteur de tête, toutes les maladies inflammatoires, les vers des enfants et les adultes, rhumatismes, il est un grand purificateur du sang, pour toutes les maladies dont la chaire est héritière, et trop nombreuses pour être mentionnées dans cet avertissement. Dose, 1 à 3.

PILULE CATHARTIQUE.

Prix—3 Dimes.

Le "Restaurateur du Foie" et les "Pilules Cathartiques de Famille" sont détaillés par les Pharmaciens en général et vendus en gros par es marchands de toutes les grandes villes.
S. W. SANFORD, M. D.,
Fabricant et Propriétaire,
335, Broadway, New-York.
décembre 1859—a

La Seule Preparation digne de la Confiance et du Patronage [illegible]

PUISQUE DES HOMMES D'ETAT, DES JUGES, DES MEMBRES DU CLERGÉ, Des Dames et des Messieurs de toutes les parties du monde témoignent en faveur de l'efficacité du Restaurateur des Cheveux de Wood et que les messieurs de la presse sont unanimes à le préconiser. On ne peut donner ici qu'un petit nombre de certificats; si vous en exigez d'autres, voyez les circulaires, et il vous sera impossible d'avoir aucun doute.

47, Wall St., New York, 20 déc. 1858.

Messieurs: On a reçu votre note du 15 courant, mentionnant que vous avez appris que j'avais retiré avantage de l'usage ou Restaurateur des Cheveux de Wood, et par laquelle vous me demandez mon certificat si je ne m'y objecte aucunement.

Je vous l'envoie avec plaisir, parce que je pense que vous le méritez; j'ai environ 50 ans; mes cheveux châtains avaient une tendance à se boucler; ils commencerent à grisonner il y a environ cinq ou six ans, le dessus de ma tête perdait sa sensibilité et la rogne commençait à s'y former. Ces infirmités croissaient avec le temps, lorsqu'il y a environ quatre mois il en survint une quatrieme, et ma chevelure commençant à tomber, je fus menacé de devenir chauve.

Dans cette désagréable attente, on me conseille de faire l'essai du Restaurateur des Cheveux de Wood, surtout pour arrêter la chute de mes cheveux, car je ne comptais pas que des cheveux gris pussent revenir à leur couleur primitive, à moins de les teindre. Je fus cependant grandement surpris de voir qu'après la consommation de deux bouteilles seulement non-seule nent mes cheveux cessèrent de tomber, mais qu'ils revinrent à leur couleur primitive et que la sensibilité fut rendue à mon péricrane, et enfin que la rogne disparut, et cela à la satisfaction de mon épouse qui m'avait engagé à employer ce remede.

C'est pourquoi, parmi les nombreuses obligations que je dois à son sexe, je recommande à tous les époux qui estiment l'admiration de leurs épouses à profiter de mon exemple, et d'employer ce remède si leur chevelure commence à tomber ou à grisonner.
Votre, etc., BEN. A. LAVENDER.
A. O. J. Wood & Cie., 444, Broadway, N.-Y.

Siamaston, Ala. 20 juillet 1859.

Au prof. O. J. Wood: Cher monsieur: votre "Restaurateur des Cheveux" a fait tant de bien à ma chevelure depuis que j'ai commencé à en faire usage que je veux faire connaitre au public ses grands effets sur les cheveux. Un homme ou une femme peut perdre presque toute sa chevelure et en ayant recours à votre "Restaurateur," elle deviendra plus belle que jamais; c'est du moins ce que j'ai éprouvé. Croyez le tous!
Votre, etc., WM. H. KENEDY.

P. S.—Vous pourrez publier le témoignage, si vous le voulez. En le publiant dans vos journaux du Sud vous obtiendrez d'avantage le patronage du Sud. Je vois plusieurs de vos certificats dans le "Mobile Mercury", un bon du journal du Sud.
W. H. KENEDY.

RESTAURATEUR DES CHEVEUX DE WOOD.

Prof. O. J. Wood: Cher monsieur: Ayant eu le malheur de perdre la meilleure partie de mes cheveux de la fievre jaune, à la Nouvelle-Orléans, en 1851, je fus engagé à essayer votre préparation que je trouvai répondre à l'objet désiré. Ma chevelure est maintenant épaisse et soyeuse, et je ne puis assez vous exprimer ma reconnaissance pour ce trésor que vous procurez aux affligés.
FINLEY JOHNSON.

Le Restaurateur est mis en bouteilles de 3 dimensions, savoir; larges, moyennes et petites; la petite contient ½ pinte, et se vend $1, la moyenne renferme au moins 20 par cent de plus en proportion que la petite, et coûte $2; la grande tient 1 quart, 40 par cent de plus en proportion et se détaille pour $3.

O. J. Wood & Cie., propriétaires, 444, Broadway, New-York, et 114, rue du Marché, St Louis, Mo,

En vente chez tous les Pharmaciens et chez les marchands d'articles de fantaisie.

LYMAN, SAVAGE & Cie., Agents pour le Canada.
7 déc—tm

Bills Privés.

LES PERSONNES, dans le CANADA-EST, qui ont l'intention de s'adresser à l'Assemblée Législative dans le but d'obtenir des Bills Privés ou Locaux, accordant des priviléges exclusifs, ou conférant des pouvoirs collectifs pour ces fins commerciales ou pour d'autres objets de profit, réglant les arpentages ou les bornages, ou se rattachant à tout ce qui peut affecter les droits de propriété d'autres personnes, sont par le présent notifiés qu'elles sont tenues par les 62me., 63me et 64me Règles [publiées au long dans la "Gazette du Canada"] donner deux mois d'avis de leur intention dans la "Gazette du Canada" en Anglais et en Français, ainsi que dans les deux langues dans un papier-nouvelles publié dans le District qui se trouve concerné; elles devront aussi transmettre copie du premier ainsi que du dernier de ces avis au Bureau des Bills Privés à Québec.

ALF. TODD,
Greffier en chef du Bureau des Bills Privés.
Québec 9 Nov. 1859.—12

A LOUER.

AU premier Mai prochain, la MAISON occupée par Mr. Fauteux et Mme. St. Germain, coin des rues Craig et Coté, avantageusement située pour tenir Maison de Pension et Bureaux d'Avocats, étant dans la partie centrale de la ville. On pourra passer un bail pour une ou plusieurs années. S'adresser au Soussigné.

Cette maison située rue des Commissaires, occupée depuis plusieurs années par Mr. John Turner, comme hôtel, faisant face au port, près de W. Jos. Donegani. Un bail de plusieurs années si on le désire.
LOUIS DE LAGRAVE,
No. 46, Rue St. Gabriel.
11 nov—k

B. A. TETHARD DE MONTIGNY,
AVOCAT,
No. 29 Rue St. Vincent,
Batisse Sarafino.

M. de M. suivra les Cours St. Jérôme et de St. Scholastique.
10 janvier—sm

Ecole-Modele de Montreal,
No. 2, RUE ST. CONSTANT.

UNE EDUCATION COMPLÈTE de Français, sur le Commerce et les Méthématiques est faite dans cette institution, à des conditions modérées.—Comme on fait la plus stricte attention à la conduite morale et littéraire des Elèves qui assistent à cette école; aucun ne devra faire application, à moins qu'il ne soit bien connu et d'une réputation satisfaisante—et ce n'est qu'à ces conditions qu'il lui sera permis de rester. S'adresser au Principal,
W. DORAN.
Montréal, 10 janv—cmk

Application au Parlement
AVIS.

EST par les présentes donné que l'on fera application au Parlement, dans sa prochaine session pour un acte d'incorporation pour construire un Pont du Portage du Fort, Township de Litchfeld, comté de Pontiac, C. E.—sur la riviere Ottawa, à une terre occupée par Mme. Bolton, dans le township de Horton, comté de Renfrew, H. C.

ED. HEATH,
G. W. USBOND,
P. F. FOX,
JAMES GORDON,
R. W. HARDINGE,
D. F. McLAREN,
JOS. DOLAN,
G. A. PUROIS,
G. E. WHITE.
Portage du Fort, 2 janvier } dxi

A VENDRE, A L'INDUSTRIE.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente

Un magnifique Moulin a Farine,

bâti en pierre, sis sur le roc ainsi que la chaussée, sur la riviere L'Assomption, à une lieue de l'Industrie, contenant CINQ PAIRES DE MOULANGES FRANÇAISES, de la meilleure qualité; chaque paire de moulange ayant une roue à eau en fonte. Une quille pour faire sécher l'avoine, construite à l'epreuve du feu. Il y a une surabondance d'eau en toute saison. Une maison pour le meunier, une écurie pour l'usage des personnes venant au moulin, &c y sont attachées.

Une Terre

De cent-vingt arpents de superficie, 80 arpents en bon état de culture, 40 arpents en sucrerie, maison, granges, écuries, laiteries, &c., dessus construites.

Une autre Terre

De 22 arpents de profondeur sur 3 arpents de front, 20 arpents en culture, le reste en sucrerie.

Une autre Terre

Située à dix arpents du village d'Industrie, d'un arpent et demie de front, sur 28 arpents de profondeur.

Un Emplacement.

Situé dans le village de l'Industrie, avec maison en bois de 50 pieds de longueur sur 30 de profondeur, allonge pour cuisine, de 24 pieds quarrés, et cave de toute la grandeur de la maison, hangard à grain, grange, écuries, remise à voiture, remise à bois, glaciere, laiterie, &c.

Un autre Emplacement.

Situé dans le dit village avec maison à deux etages, en briques de trente pieds quarrés.

Un autre Emplacement.

Situé au village avec maison à deux étages en bois, 30 pieds sur 26.

Un autre Emplacement,

Situé dans le dit village; avec maison de 30 pieds sur 26, à un étage, avec autres bâtisses.

—AUSSI—

Plusieurs Terres dans Saint Gabriel de Brandon.

CONDITIONS LIBÉRALES.

S'adresser à
ED. SCALLON,
Village d'Industrie
3 déc—smk

Graines de Bled d'Automne.

LE succès obtenu par la culture du Blé d'Automne étant pleinement apprécié par nos agriculteurs, les soussignés en ont importé une quantité qui a été choisie avec beaucoup de soins, expressément pour la culture, et qui sera vendu en quantité pour satisfaire l'acheteur et à Bas Prix.
GREGORY & CIE.
Marchands de fleur et de graines.
37 Rue des Commissaires Montréal.
20 août.

BEURRE! BEURRE!!

ON reçoit actuellement UN LOT CHOISI DE BEURRE.
A vendre par
GREGORY & CIE.,
37, Rue des Commissaires.
6 sept.

SON.

LES Soussignés viennent de recevoir 170 Tons. SON qui est actuellement emmagasiné au Canal.

Ils le vendront en LOTS pour satisfaire les ACHETEURS à PRIX REDUITS.
GREGORY & CIE.
37 Rue des Commissaires.

ON reçoit tous les jours les QUALITES de FLEURS SUIVANTES si bien connues (Strong Bass.)

Moulin MATILDA,
" MIRICKVILLE,
" GUERNESEY,
" SPENCERVILLE,

—AUSSI—

En quart, venant directement de moulins Notre assortiment ordinaire de fleur de choix, de goût, superfines, extra, et de qualités inférieures, que nous offrons aux PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ.
GREGORY & CIE,
37 Rue des Commissaires.

BLED.

LES soussignés exécuteront des ordres pour BLED et autres PRODUITS DU HAUT-CANADA, avec célérité aux plus bas prix du marché, par l'entremise de leur maison à Toronto
GREGORY & CIE,
37 Rue des Commissaires.
27 octobre.

A VENDRE
"PROPRIETE LATOUR."

VENTE CONTINUÉE.

ON continue la vente des superbes lots de la PROPRIETE LATOUR," Beaver Hall, à vente privée.—Bon titre.—Termes faciles.—Pour plan et conditions, s'adresser à
D. E. & C. F. PAPINEAU,
26, Petite Rue St. Jacques.
Montréal, 21 fév—k

Assurance Provinciale du Canada.

CAPITAL SOUSCRIT £1,987,000.

BUREAU PRINCIPAL.—TORONTO.

BRANCHE DU BUREAU:
NO. 28, RUE ST. FRS.-XAVIER MONTREAL

ASSURANCE
Maritime et contre le Feu.

Président—Hon. J. Hillyard Cameron.	Vice-Président—J. Howard, Ecr.

DIRECTEURS:—

Hon. Geo. Crawford,	Lewis Moffat, Ecr.,
Geo. Duggan, Jr., Ecr.,	J. S. Howard, Ecr.,
Hon. J. H. Cameron,	Hon. Malcolm Cameron,
W. L. Perrin, Ecr.,	Angus Morrison, Ecr.,
E. C. Jones, Ecr.,	J. Cameron, Ecr., M.P.P.

R. P. Colton, Ecr.

Directeur en chef et Secrétaire — J. S. Crocket, Ecr.	Assistant-Secrétaire. J. J. Woodhouse. Ecr.

Banquiers—Toronto, Banque de la Cité de Montreal.
Solliciteurs—MM. Duggan et Burns.

Cette Compagnie Canadienne continue d'Assurer contre le Feu des Propriétés de toute description aux taux les plus modérés.
Pertes promtement réglées.
C. ROLES BELL,
Agent à Montréal.
Montréal, 24 sept. 1859. 48

PAUL DENIS,
AVOCAT,
RUE ST. VINCENT,—BATISSES SERAFINO

Mr. Paul Denis suivra les Circuits de Vaudreuil, Soulanges et Beauharnois.
Montréal, 25 aout

ARRIVÉE
DU
GREAT EASTERN
A
PORTLAND.

CHEMISES GREAT EASTERN!!

LA santé porte au plaisir. Dans ces mauvais temps d'Automne, nous invitons nos amis à visiter les CHEMISES DE FLANELLE DE TOUTES COULEURS que l'on peut admirer dans les vitrines de

P. B. BADEAUX,
RUE NOTRE-DAME,
63

Que les milliers qui se proposent d'aller voir le vapeur LEVIATHAN à Portland,

N'OUBLIENT PAS
DE
SE PROCURER
LA
VRAIE CHEMISE GREAT EASTERN!!!
Montréal, 27 sept

DEMENAGEMENT.

LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a transporté son établissement aux coins des Rues McGILL et LEMOINE.

Il tiendra comme par le passé un assortiment de Hardes Faites des plus étendues, et aussi Drap, Casimires fins, Tweeds, Vesting, &c., &c., &c., le tout dans le dernier gout,

A 25 POUR CENT A MEILLEUR MARCHE QU'AUCUN ETABLISSEMENT.
M. L. D. GAREAU.
21 mai.

HOTEL DE L'EMPIRE.
No. 12,
RUE BONSECOURS.

CE VASTE ÉTABLISSEMENT contient des Cabinets particuliers pour les voyageurs pressés, où l'on pourra être servi en quelques minutes, de tous les mets que l'on peut se procurer dans aucun Restaurent de premiere classe.

La table d'hote du Grand Salon de l'Etablissement sera ouverte depuis MIDI jusqu'à TROIS heures, chaque jour.

PRIX POUR LE DINER 30 SOUS.

Le service de ce vaste Hôtel se fait avec toute la régularité et la courtoisie possibles.

LE SALON AUX LIQUEURS.

Les personnes qui tiennent le Salon aux Liqueurs sont tres-versées dans la préparation de toutes especes de boissons ou breuvages selon le système des grands Hôtels d'Europe.

VINS DE CHAMPAGNE, GENIEVRE, EAU-DE-VIE, ET TOUTES SORTES DE VINS, AINSI QUE LIQUEURS FRANÇAISES, &C.

On tient à ce comptoire: Cigares de toutes sortes.

COMPTOIR AUX HUITRES.

On peut avoir dans le plus court délai, des Huitres d'en bas de Portland, de New-York, &c.

ALLÉES DE JEU DE QUILLES.

Les personnes qui désirent prendre une agréable partie de Jeu de Quilles peuvent venir à l'Hôtel de l'Empir. Elles y trouveront les quatre meilleures Allées que possède Montréal: la plus grande tranquilité y regne constament.

Cet Etablissement possède un grand nombre de chambres à coucher, à la disposition des voyageurs qui se trouveront logés à bon marché et aussi confortablement que dans aucun autre grand hôtel de cette Cite.

Le propriétaire est actuellement à faire construire de nouvelles chambres pour les voyageurs.

ÉCURIES.

Le Propriétaire a à la disposition du public plusieurs places pour chevaux, dans ses magnifiques Ecuries et prendra le plus grand soin des chevaux qu'on voudra bien lui confier.
J. B. EMOND,
Propriétaire de l'Hôtel de l'Empire.
20 déc

TELLIER & BRAZEAU,
142, RUE St. PAUL.
Importateurs de Marchadises Seches, Pelleteries, &c., &c.,

ONT l'honneur d'informer MM. les Marchands de la Campagne, qu'outre leur assortiment de Marchandises Seches, ils ont en main un assortiment considérable de PELLETERIES MANUFACTUREES et NON MANUFACTUREES, qu'ils disposeront à TRES BAS PRIX et à des conditions très libérales. L'assortiment se compose de—

Casques de Loutre teinte et naturelle,	Seal skin de la Mer du Sud,
Astracan,	Neutria Français,
Mouton de Perses et de Russie,	Ratmusqué teint, naturel etpiqué, long, rasé et sab[illegible].

—AUSSI—

Victorines et Manchons d'Opossum, Ratmusqués, Ecureuils gris, sablé, brun et noir,	Gants et [illegible]itaines de Ratmusq[illegible],

—DE PLUS—

Un assortiment très considérable de Raquettes pour Dames, Messieurs et enfants avec souliers et Mitaines, de Moutons, d'Orignal et de Caribou.
22 sept.

CONSULAT DE FRANCE
AVIS

Québec, 30 septembre 1859

LE Consulat de France désire savoir ce qu'est devenu un Sr. PIERRE ROMAIN PAILLARET, qui a dû venir en Canada en 1853. Il s'agit pour lui d'une succession à recueillir.

☞ Les journaux français du Canada sont priés de reproduire cet avis.
8 octobre.

AVIS D'ASSURANCE.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE
C O N T I N U E
A
ASSURER LES PROPRIETES
A des termes encore plus favorables, et a des taux aussi bas que ceux exigés par aucunes autres bonnes Compagnies anglaises.

BUREAU—15, Rue de l'Eau, vis-a-vis le Quai.
H. L. ROUTH.
AGENT.
Montréal, 27 sept 1859 118

PRODUITS.

LE SOUSSIGNE donne avis au public qu'il a en mains une consignation réguliere de toute espece de FLEUR superfine, extra, FLEUR DE FANTAISIE, etc, provenant de plusieurs moulins situés dans les comtés les plus féconds en blé en Canada, le tout au prix du marché.

Blé, Pois, etc, en vastes paquets.

BEURRE.—Le soussigné reçoit journellement du beurre frais de différentes laiteries, propre a être transporté sur les navires.

Poisson blanc et truite du lac Huron pêchés en autonne, et de la meilleure qualité.
JOHN DOUGALL
Marchand commissionnaire,
Rue St. Paul, No. 270.
Montréal 13 Janvier.

Chambre des Notaires de Montreal.

LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE de cette Chambre, telle que récemment reconstituée, aura lieu, MERCREDI, le 15 de FÉVRIER prochain, à 11 heures A. M., au lieu ordinaire.
Par ordre,
H. LAPPARE, Sec.
C. N. M.
Montréal, 18 janvier 1860—ni

N. B.—Le "Montréal Gazette" est prié de reproduire cette annonce pendant trois semaines.

ALEX CHOP HOUSE,
Rue Bonsecours
EN FACE DES RUINES DE L'ANCIEN
Hotel Donegana.

Tout ce que le marché peut fournir de bon se trouve dans l'établissement ci-dessus et les vins sont du premier choix.

Le tout sera servi à la française.
27 déc.

A VENDRE OU A LOUER.

PLACES DE COMMERCE.

1o. Cette belle propriété connue sous le No. 239, située sur la partie ouest de la rue St. Joseph, pres la rue Lamontagne, maintenant occupée par M. James Mullins.

Cette propriété est la mieux située du faubourg et ce peut que devenir de plus en plus recommandable pour affaires de grocerie, boulangerie, marchandises seches, &c.

2o. Cette autre belle propriété connue sous les No. 208 & 210 et dont partie est convertie en magasin de confiseur, située sur la partie ouest de la rue St. Joseph, pres la rue Lamontagne.

Cette propriété est bien située pour toutes especes d'affaires et produits une rente annuelle de $425. Il y a une boulangerie neuve, en brique sur chaque propriété.

C'est une belle occasion pour les acheteurs de mettre à profit leurs capitaux.

Ces deux propriétés sont commuées les titres sont incontestables.

Les termes seront connus en s'adressant à M. James Mullins ou au notaire soussigné, au No. 72 rue St. Joseph.
E. McINTOSH, N. P.
13 janvier.—um

Rhumes Enrouement

BROWN'S BRONCHIAL TROCHES

INFLUENZA, IRRITATION, ou toute affection du Gosier, ainsi que le RHUME CONSOMPTIF, la COQUELUCHE, la BRONCHITE, L'ASTHME, le CATHARRE GUÉRIS par les LOSANGES ou PASTILES de BROWN.

Simple et élégante combinaison pour rhumes, &c
DR. G. F. BIGELOW, Bostan.

Elles ont été des plus efficaces pour l'enrouement.
Révd. H. WARD BEECHER.

'en recommande l'usage aux orateurs.
Révd. E. H. CHAPIN, New-York.

Très-efficace contre l'enrouement et l'irritation du gosier si communs chez les orateurs et les chanteurs.
Prcf. M. STACY JOHNSON, La Grange Ga
Maitre de musique, Collége feminin du Sud.

Deux ou trois fois j'ai eu des attaques de Bronchites qui m'ont fait craindre d'être obligé d'abandonner mon ministère. Mais après un usage modéré des "Troches" ou Pastilles de Brown, je me trouve actuellement à même de prêcher chaque nuit durant des semaines entières, sans le moindre inconvénient.
Révd. E. B. RYCKMAN, A. B., Montréal,
Ministre Wesleyan.

A vendre chez tous les Drcguistes du Canada, a raison de 25 cents la boite.
5 nov—smk

Assurance d'Etat contre le Feu,
(STATE FIRE INSURANCE,)
BUREAUX PRINCIPAUX—3, PALL MALL ET 32, LUDGATE HILL,
Londres.

Etablie en 1856, par une charte du Parlement Impérial.

Capital,--$2,500,000,

AVEC AU-DELA DE 1000 ACTIONNAIRES.

Président,—Le Tres-Honorable LORD KEANE.
Directeur-Gérant,—PETER MORRISON. Ecr.
Secrétaire,—WILLIAM CANWELL, Ecr.

On peut voir tous les jours le livre de fonds sur le comptoire au
Bureau Principal, Branche Canadienne, Toronto.

Syndics et Bureau des Directeurs en Canada:

Honorable John Ross,	W. P. Howland, Ecuier, M. P. P.
John Crawford, Ecr.,	William Ross, Ecr.,
Wm. McMaster, Ecr.,	Wm. Henderson, Ecr.

Banquiers—La Banque de Montréal.
Avocats.—Ross, Crawford & Crombie.

Cette branche n'a été ouverte qu'en Janvier dernier et a maintenant un revenu de

$75,000!

Qui sont retenues dans ce pays.

L'Augmentation des affaires en Angleterre est sans précedent, comme on le verra par les retours parlementaires et ce qui a paru dans le rapport de septembre dernier:

"L'on verra par ce qui suit que le montant total d'affaires durant les derniers neuf mois des opérations de cette Compagnie a été de vingt-deux milles, neuf cents et une nouvelles polices, produisant un revenu annuel additionel de

$150.000

Représentant des propriétés assurées au montant de

Trente Millions de Piastres,

Le rapport dit en outre, que "les Directeurs félicitent les actionnaires sur l'augmentation satisfaisante dans les affaires de la Compagnie et ils ont toutes les raisons de croire qu'avec ses relations bien connues, la compagnie ne peut manquer de continuer dans les mêmes proportions.

Le Capital de la Compagnie est entièrement effecté aux dettes du feu, sans réserve au département de la vie.

Toutes pertes en Canada sont soumises aux messieurs composant le Bureau qui en examinent les particularités, et si trouvées suffisantes, "de suite" en ordonne le paiement. Ce système nous a fait recevoir un grand nombre de lettres de remerciments.

Si quelques difficultés s'élevaient entre les réclamants et la Compagnie, le Gérant a plein pouvoir d'accepter tous les procédés en loi.
ALEXANDRE STEWART,
Gérant de l'Amérique-Britannique-du-Nord.
SIMPSON & BETHUNE,
Agents.
36 Rue St. François-Xavier,
Montréal.
3 Décembre.—qmk

Avis Public

EST par le présent donné à tous ceux qui peuvent devoir à la Succession de feu GREGOIRE FÉRÉ ou ceux envers qui la dite succession peut être endettée de filer, sous le plus court délai, leurs réclamations ou venir régler avec le Soussigné, chargé de régler la dite Succession.
J. LABELLE,
N. P.
St. Eustache, 20 déc. 1859—23—tmu

ATELIER DE RELIEURS.
GUILBAULT & DUFRESNE.

Les Soussignés viennent d'ouvrir un ATELIER DE RELIURE

des mieux organisés,

dans la maison en face de la Librairie de MM. J. B. ROLLAND & FILS.

Les nouvelles presses et outils dont ils sont pourvus les mettent en état d'exécuter toutes espèces de Relieures avec célérité et au plus bas prix possible.
GUILBAULT & DUFRESNE.
1re. porte de la rue Ste. Amable.
24 janv 1860

LE PLUS GRAND ETABLISSEMENT DE
CONFISEUR
DE
MONTREAL
NO. 31
RUE ST. LAURENT.

LE soussigné annonce à ses anciennes pratiques et au public en général qu'il vient de se fixer de nouveau à Montréal dans la superbe bâtisse de R. P. Bélair, écuier, rue St. Laurent, où il aura toujours en main.

Bonbons fins,
Bonbons à bas prix,
Dragées,
Sucre Candi,
Sucre aux Amandes,
Pastilles à la jujube, [illegible]
Jujube,
Pate d'Amande,
Gâteaux feuilletés

—AUSSI—

Pains de Savoie,
Biscuits,
Tarte au Pomme,
Paté au framboise,
Biscuit au Sucre,
Biscuit feuilleté.

—DE PLUS—

On pourra se procurer du café chaud tous les jours de MIDI à NEUF heures P. M.

—ENCORE—

La plus grande et la plus belle variété de liqueurs et sirops français, tels que

Sirops de Framboise,
Noyaux,
Cassis,
Pêches et Ananas.

Les marchands de la campagne sont priés de venir visiter cette maison, certain d'avance qu'ils ne peuvent trouver mieux ailleurs quant a bon marché et la qualités des articles.
CHARLES THOMAS.
27 octobre.

POELES
AMERICAINS.

FOURNAISES A AIR CHAUD
VENTILATEURS
ET
POELES DE FANTAISIE POUR SALON.
ET
GRILLES.

GRANDE REDUCTION
SUR LE
Prix des poeles de toute espece

Le STATESMAN Consumeur de Gaz,
Le ALBANIAN, do de Gaz et de fumée,
Le "PRINCESS," Cooking pour le Charbon,
Le CROWN OF THE WEST,
Le WOODLAND FARMER,
Le CLIPPER AIR TIGHT,
Le FIRE WITCH,
SUPÉRIEURS Poeles de Cuisine pour le bois, et un Grand Assortiment de Poeles de Salon de tous patrons et de tous prix.

A vendre à l'Etablissement de
U. J. MARTINEAU.
RUE NOTRE-DAME, No. 277, MONTRÉAL.

PLOMBAGE et TOITURES de toutes sortes exécutés dans le plus bref délai.
U. J. MARTINEAU,
Etameur, Plombier et Couvreur.
27 oct. 1859.

AGENCE GENERALE
DE
BIEN-FONDS.

LE SOUSSIGNE a ouvert un Bureau pour l'ACHAT, la VENTE et le LOYER de BIEN-FONDS et il PRENDRA la direction de toutes affaires relatives à la propriété foncière. Un Registre sera tenu dans son Bureau, dans lequel on inscrira toutes les particularités relatives à telles propriétés, pour l'inspection générale. Il est aussi prêt à faire des AVANCES et négocier des emprunts sur Bien-Fonds, et suivra les affaires de propriétés en général, tant réelle que personnelle, avec une commission libérale.
F. W. E. CAMERON,
18, Grande Rue St. Jacques.
3 déc—tmk

Trefle! Trefle!! Trefle!!!

3000 livres de GRAINES DE TRÈFLE long, qui mûrit avec le mil.
6000 livres de TRÈFLE DU HAUT-CANADA pour engraisser le sol et pour paturage.
1000 livres de TRÈFLE BLANC allemand.
350 livres CAROTTES blanches belges, venant de France. La Carotte la [illegible] table pour la culture des champs.
400 livres BETTERAVES rouges et jaunes les plus productives.

—AUSSI:—

Trèfle, Pois, Lentilles, Fèves, et toutes espèces de graines de jardin.
A vendre par
S. J. LYMAN & CIE,
[illegible]. Place d'Armes

A VENDRE OU A LOUER.

LE bel et vaste emplacement occupé ci-devant par le Dr. Brousseau, situé au village de Belœuil, place des plus avantageuse soit pour le commerce ou résidence bourgeoise vu la communication facile et prompte par le chemin de fer le Grand-Tronc.—Aussi, quantité de lots pour bâtir, situés pres du pont de Belœil à sa nouvelle résidence.

Conditions faciles.

S'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné.
DR. J. B. BROUSSEAU.
Belœil, 9 février 1859.

La Minerve,
IMPRIMÉE ET PUBLIEE
PAR
Duvernay, freres,
RUE ST. VINCENT, No. 10
LES *MARDIS, JEUDIS* ET *SAMEDIS*
MATINS.
Abonnement $4 par année
PAYABLE D'AVANCE.

EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT TOUS LES VENDREDIS
Prix: $1 par annee
PAYABLE EXPRESSEMENT D'AVANCE.

Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis un mois avant leur date échue et payer ce qu'ils doivent, autrement l'envoi du journal leur sera continué.

Tarif des Annonces.

Six lignes et au-dessous 2s. 6d. pour la première insertion et 7½d. pour chaque insertion subséquente.

Dix lignes Et au-dessous, 3s. 4d., pour la première insertion et dix deniers pour chaque suivante.

Les insertions subséquentes qui ne seront pas ordonnées plus souvent qu'une fois par semaine, deux deniers par ligne.

ANNONCES ORDINAIRES.
Naissances ....1s 3d | Mariages.....2s 6d
Décès........1s. 3d.

Ces avis devront être accompagnés du tau requis, si non ils ne seront pas publiés.

Les notices spéciales paieront le prix ordinaire des annonces.

ARRANGEMENTS ANNUELS.
Un carré de 22 lignes £7 10s par an.
Un nemi-carré, 12 lignes 4 10s do
Celui qui annonce à l'année ura le privilége de changer ses annonces tous lestrois mois.